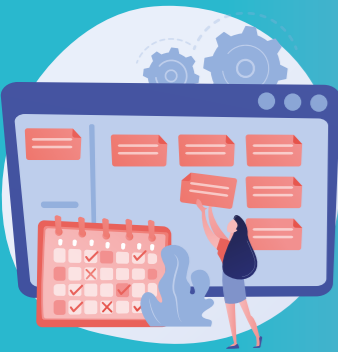


2023 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Syndicat Départemental d'Énergie
et d'Équipement de la Lozère





NOS MISSIONS

Expert des énergies, du développement durable et des réseaux, le SDEE se positionne comme l'un des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire en Lozère.

Véritable outil de mutualisation et de proximité, il soutient et accompagne les collectivités et maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.



Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.



Éclairage public

Gestionnaire de plus de 25 000 points lumineux, le SDEE réalise, avec ses propres équipes techniques, les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public de 147 communes rurales du département.



Eau et assainissement

Le SDEE possède une équipe spécialisée assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'à la station d'épuration. Il développe également des outils de cartographie et de télégestion des réseaux. L'objectif est de proposer aux collectivités des prestations permettant de rendre le meilleur service aux usagers tout en maîtrisant les coûts.



Voirie

Le SDEE gère un programme départemental dédié à la réalisation de travaux de voirie communale. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien des voies en bon état et à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Syndicat est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Depuis fin 2017, 38 bornes sont opérationnelles sur le territoire, soit 35 accélérées et 3 rapides.



Achat groupé d'électricité

En association avec plusieurs Syndicats Départementaux d'Énergie, le SDEE coordonne l'organisation sur le département d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.



Environnement

Le Syndicat assure, avec ses propres agents, le fonctionnement de l'Usine de traitement et de l'Installation de stockage des déchets de Rédoundel, les transports depuis les centres de transfert et les déchèteries, et les collectes sélectives en apport volontaire. Il a également la charge de l'organisation du traitement des produits de déchèteries, du tri des emballages, et de la gestion des contrats avec les éco-organismes.



Énergies renouvelables

Le Syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production d'énergies renouvelables et notamment des installations photovoltaïques.



Chaleur renouvelable

Opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère et gestionnaire du Fonds Chaleur, le SDEE apporte un appui administratif, technique et financier aux porteurs de projets publics et privés pour leurs opérations de chauffage et de production d'eau chaude à partir de géothermie, solaire thermique ou bois-énergie.



Efficacité énergétique

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique, le SDEE a souhaité renforcer le soutien qu'il propose à ses adhérents et les accompagne désormais dans la rénovation de leurs bâtiments.

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Après plusieurs années marquées par des bouleversements socio-économiques et plus récemment par la flambée des prix de l'énergie, l'année 2023 amorce lentement une sortie de crise.

Le choc énergétique traversé l'an passé, véritable signal d'alarme, nous invite à tendre vers des pratiques plus responsables, sobres et durables. A ce titre, notre Syndicat a souhaité renforcer ses actions et son accompagnement dans le domaine de la transition énergétique et des énergies renouvelables, et a répondu à plusieurs appels à projets pour obtenir des financements ambitieux facilitant l'engagement des collectivités dans la voie de l'efficacité énergétique.

Tout d'abord dans le domaine de l'éclairage public, pour lequel le SDEE a été lauréat en 2023 de deux programmes majeurs : le Fonds Vert initié par l'État et Lum-ACTE porté par la FNCCR. Les fonds levés dans le cadre de ces appels à projets permettent de poursuivre l'accompagnement des communes dans la rénovation de leur éclairage public, dans le triple objectif d'une réduction des consommations électriques du parc éclairage public lozérien, de préservation de la biodiversité nocturne mais également du ciel étoilé.

Le Syndicat poursuit également son accompagnement auprès des collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ainsi, depuis 2022, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), 65 audits énergétiques ou études préalables ont pu être réalisés, et près de 40 opérations de rénovation engagées. Cela représente plus de 6 M€ HT de travaux. Plusieurs chantiers remarquables arrivent désormais en phase opérationnelle comme la rénovation du Centre de Secours de Sainte Étienne Vallée Française, ou encore la création d'un réseau de chaleur et la rénovation énergétique de neuf bâtiments sur la commune du Malzieu-Ville.

En septembre dernier, le SDEE a été désigné lauréat pour poursuivre le portage de l'animation de la Mission chaleur renouvelable en Lozère, et s'est vu conforté dans son rôle d'opérateur chaleur renouvelable territorial avec la signature d'un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) avec l'ADEME, toujours assorti de la gestion déléguée du Fonds Chaleur. Ce renouvellement permettra ainsi de poursuivre le développement des projets de solaire thermique, de géothermie et de bois-énergie du territoire, sur les trois prochaines années.

Dans un contexte énergétique en pleine mutation, la mobilité électrique confirme elle aussi sa dynamique. Ainsi, le Syndicat a adopté au cours de l'année 2023 le Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) de Lozère, après un travail mené en collaboration avec les 13 Syndicats d'Énergie d'Occitanie et les 2 métropoles de Montpellier et Toulouse. Ce schéma permettra de planifier, d'organiser et de structurer l'offre de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ainsi, 10 à 15 bornes supplémentaires devraient prochainement être déployées sur le territoire lozérien.

Mais la sobriété ne s'applique pas uniquement au domaine de l'énergie. Les résultats de l'étude sur "la composition de la poubelle des ménages lozériens", menée en 2022, démontrent que près de 70% de son contenu pourrait être évité ou valorisé grâce à quelques gestes simples du quotidien. La campagne de communication menée au cours de cette année, et intitulée "Nos déchets ne sont PAS TOUS des ordures !", visait ainsi à promouvoir les bonnes pratiques en invitant les lozériennes et les lozériens à changer leurs habitudes de consommation par des pratiques plus vertueuses : éviter le gaspillage alimentaire, trier, composter ou encore favoriser le réemploi, le don et la réparation.

Enfin, le renforcement des compétences et des effectifs du SDEE ces dernières années nous a conduit à rechercher de nouveaux locaux plus spacieux pour accueillir les équipes du Siège social. Ainsi, 28 ans après son installation au 12 boulevard Henri Bourrillon, le Syndicat fera prochainement ses cartons pour s'installer à quelques dizaines de mètres, dans les locaux de l'hôtel consulaire de la CCI, boulevard du Soubeyran, et écrire une nouvelle page de son histoire. L'emménagement dans ces nouveaux locaux devrait intervenir dans le courant de l'année 2025.

Comme vous pouvez le remarquer, les chantiers ont été nombreux en 2023. Aussi, je remercie sincèrement l'ensemble de nos collectivités adhérentes, les délégués et membres du Bureau syndical, ainsi que l'ensemble des équipes administratives et techniques du Syndicat, pour leur dynamisme et leur implication au service de notre territoire, et vous invite à parcourir plus en détail l'étendue de nos activités et nos principales réalisations au cours de l'année écoulée.

Alain ASTRUC

Président du SDEE - Maire de Peyre en Aubrac

RETOUR SUR 2023



SOMMAIRE

Édito du Président	4	Bornes de recharge pour véhicules électriques	18
Retour sur 2023	5	Énergies renouvelables	20
Électrification rurale	6	Chaleur renouvelable	22
Éclairage public	8	Efficacité énergétique	24
Environnement	10	Administration et moyens humains	26
Achat groupé d'électricité	13	Comptes administratifs 2023	28
Eau et assainissement	14	Organigramme	30
Voirie	16		



ÉLECTRIFICATION RURALE

Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité situés sur son territoire (réseaux moyenne et basse tensions), le SDEE est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour l'ensemble des communes du département de la Lozère.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), il assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un contrat de concession.

146
opérations
d'électrification

4,3 M€
de travaux en
2023

ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE

En 2023, le SDEE a investi plus de 4,3 millions d'euros pour raccorder de nouveaux usagers, moderniser et améliorer la qualité des réseaux électriques du territoire lozérien.

ENFOUISSEMENT (1,3 M€ de travaux)	EXTENSION (1,7 M€ de travaux)	RENFORCEMENT (1,2 M€ de travaux)	SÉCURISATION (100 k€ de travaux)
27 dossiers 10,6 km 3 postes de transformation	96 opérations 18,5 km 9 postes de transformation	18 opérations 5,6 km 11 postes de transformation	5 opérations 0,7 km
Outre un aspect esthétique évident, les travaux d'effacement des réseaux électriques aériens participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux.	Le SDEE gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, professionnels ou collectivités. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant.	Le SDEE investit sur le réseau électrique afin de l'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers.	Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc les plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains.

ZOOM SUR...

LA DÉPOSE DES CABINES HAUTES - ESTHÉTIQUE ET SÉCURITÉ

Entre 20 et 25 cabines hautes doivent encore être déposées en zone rurale. Très anciennes et inesthétiques, elles sont remplacées par des postes bas. Ces nouveaux postes permettent aux agents de réaliser leurs opérations en toute sécurité. Autre avantage, il est possible de créer plusieurs départs BT afin de limiter le nombre de clients impactés lors d'incidents ou de travaux sur le réseau, entraînant des coupures. Cela permet également de réduire les pertes thermiques sur les câbles et donc les chutes de tension subies chez les abonnés.

De même, les transformateurs sont protégés par des fusibles HTA (intégrés au transformateur ou dans une cellule de protection), ce qui permet, en cas de défaut, de ne pas couper l'intégralité du départ HTA depuis le poste source.

D'ici 4 à 5 ans, l'objectif de dépose de l'ensemble des cabines hautes peut être atteint. Cependant, l'aide des élus est souvent indispensable pour trouver un terrain de quelques m² à proximité pour l'installation des postes bas. Celui-ci peut même, si besoin, être acheté par la commune et mis à disposition du SDEE.

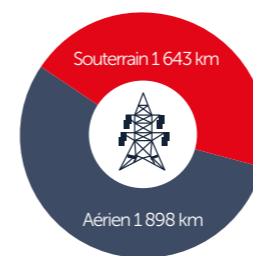


LE PATRIMOINE RÉSEAU

*Chiffres 2022 - À l'heure où nous rédigeons ce rapport, les chiffres 2023 consolidés du patrimoine de la concession ne sont pas encore disponibles

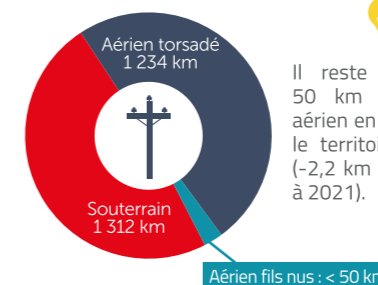
LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)*

Longueur : 3 541 km (+25 km soit 0,7%)
Principalement renouvelé par Enedis



LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT)*

Longueur : 2 595 km (+28 km soit 1,1%)
Principalement créé et renforcé par le SDEE



LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT*

3 066 postes (+12), soit en moyenne :
- 22 usagers par poste ;
- 90 m de réseau HTA ou BT par usager.



LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION

	<p>TEMPS MOYEN DE COUPEURE</p> <p>Critère B : temps moyen d'interruption du service de distribution d'électricité subi par les clients raccordés en BT. En 2022, en Lozère : 68 min (objectif contrat de concession : 95 min) Moyenne nationale : environ 62 min.</p>	✓ SATISFAISANT
	<p>RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU</p> <p>Mises en service Enedis : 43 km de lignes HTA, dont 3,3 km de renouvellement et 10 km de renforcement 10,1 km de lignes BT, dont 1,4 km de renouvellement et 0,5 km de renforcement Seuil théorique minimum de renouvellement (base 50 ans de durée de vie) : 71 km/an en HTA et 52 km/an en BT.</p>	✗ INSATISFAISANT
	<p>TENUE DE TENSION</p> <p>En 2022, 158 clients BT (soit 0,2%) ont subi des variations de tension avec une tension d'alimentation inférieure au seuil minimal admissible (±10% de la tension nominale de 230 V). Seuil imposé par le décret qualité : <3% des usagers.</p>	✓ CONFORME
	<p>CONTINUITÉ DE FOURNITURE</p> <p>En 2022, 6,6% des usagers ont été considérés comme des Clients Mal Alimentés en raison du nombre de coupures subies. Seuil imposé par le décret qualité : <5% des usagers.</p>	✗ NON CONFORME
	Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tension répétées, il est important d'en informer le SDEE. N'hésitez pas à nous contacter : 04 66 65 35 01 ou electrification@sdee48.fr	

DE NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a modifié les modalités de participation aux raccordements au réseau électrique, en supprimant la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération.

L'ordonnance du 23 août 2023 a introduit un nouvel article dans le Code de l'énergie (L.342-21) aux termes duquel l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est payée par le demandeur d'une autorisation d'urbanisme délivrée à compter du 10 novembre 2023.

Les coûts des extensions seront donc désormais financés en partie par le TURPE (taux de réfaction de 40%) et par les demandeurs d'autorisations d'urbanisme, en fonction des contributions appelées par le SDEE, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité.

ACTUS 2023

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

L'association Électriciens sans Frontières mène des projets de solidarité internationale au bénéfice de populations dont le développement est compromis, faute d'une alimentation sécurisée et durable en électricité.

À la suite d'un premier partenariat réussi en 2014 pour un projet d'électrification au Sénégal, le SDEE a été sollicité pour apporter son soutien financier à cette ONG pour un projet qu'elle porte en Côte d'Ivoire, dans le village de Gbogolo, au travers d'une aide financière de 5 000 €/an pendant 3 ans.

Cette opération, estimée à 180 500 € et qui consiste en l'électrification solaire du dispensaire, de la maternité et du complexe scolaire de cette localité, devrait permettre de maintenir une éducation de qualité pour les 800 élèves du village, mais aussi d'améliorer la qualité des soins et l'état sanitaire d'environ 10 000 personnes.

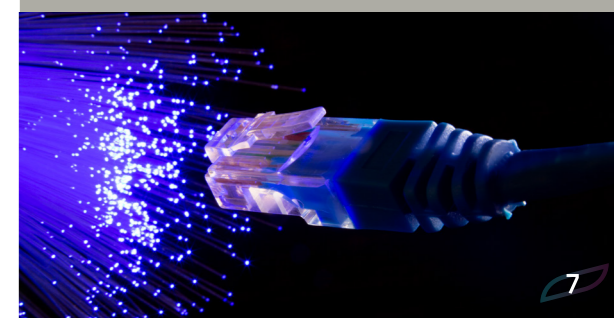


DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE AVENANT AUX CONVENTIONS D'APPUI COMMUNS

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le département de la Lozère, plusieurs conventions ont été signées entre le SDEE, Enedis et différents opérateurs de communications électroniques, afin de définir les modalités d'usage des supports de distribution d'électricité basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) aériens pour l'établissement de ces réseaux.

Pour faciliter la mise en oeuvre de ce déploiement, la FNCCR, Enedis et InfraNum se sont rapprochés afin d'établir un modèle d'avenant, lequel retranscrit des clauses de l'arrêté du 24/12/2021 applicables rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2022, en particulier l'obligation incombant aux opérateurs d'infrastructure de faire remonter mensuellement aux AODE et aux GRD les données de l'utilisation faite des appuis communs dédiés aux raccordements finaux.

Compte tenu de l'organisation spécifique de la construction des raccordements finaux, la FNCCR et Enedis ont convenu avec InfraNum d'une mise en oeuvre progressive de cette procédure et de l'introduction d'une attestation d'achèvement de travaux simplifiée.



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis près de 50 ans, le SDEE propose aux communes lozériennes un accompagnement complet pour la gestion de leurs installations d'éclairage public.

Il apporte son expertise, conseille et accompagne les collectivités dans l'étude, l'exécution et le financement de leurs travaux.

L'équipe technique dédiée du SDEE, composée de 6 agents, assure l'entretien et la maintenance de plus de 25 000 points lumineux, pour le compte de 147 communes.

2 249
dépannages

1,4 M€
de travaux en
2023



1
illumination de site
ou de monument



1
opération
d'éclairage sportif



23
opérations de pose de
décorations de fin d'année

ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE

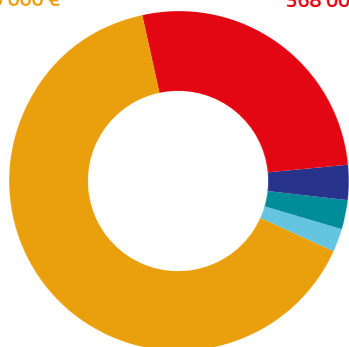
Le SDEE intervient au titre de l'éclairage public pour les communes rurales lozériennes lui ayant confié la gestion de leur parc. En 2023, 1,4 million d'euros de travaux ont été réalisés.

Ces travaux intègrent le remplacement de 175 lanternes mais aussi les 2 249 opérations de dépannage réalisées en 2023, soit 344 de plus par rapport à l'année 2022.

Alors que l'on observe une baisse du montant des travaux neufs/rénovations et des décorations de fin d'année, les opérations de maintenance et d'éclairage sportif ont légèrement augmenté.

Travaux neufs et rénovations
885 000 €

Maintenance
368 000 €



Divers
46 000 €

Éclairage sportif
36 000 €

Décorations
de fin d'année
30 000 €

ZOOM SUR...

LA CANOURGUE - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION

Dans le cadre de l'aménagement de la place du Pré Commun, la municipalité de La Canourgue a décidé de rénover et d'améliorer l'éclairage public. Le SDEE a accompagné techniquement et financièrement la collectivité sur ce projet, dans le but de répondre à la volonté des élus en termes de respect de l'environnement et de sobriété énergétique.

24 lanternes ont été installées sur des candélabres d'une hauteur de feu de 5 m pour l'éclairage des parkings et des cheminements piétons. La puissance électrique de chaque point lumineux est de 38 W et le flux lumineux de 3 438 lumens. 15 projecteurs à led d'une puissance électrique de 73 W et d'un flux lumineux de 8 292 lumens fixés sur des mâts de 8 m viennent compléter cette installation pour l'éclairage des deux terrains de pétanque.

Pour limiter la consommation énergétique, l'installation est couplée à des détecteurs de mouvement. Entre 23h40 et 5h40, l'intensité lumineuse passe ainsi de 20% (en "veille") à 100% pendant 1 minute lors du passage de piétons ou de véhicules.



POURSUITE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION LE SDEE LAURÉAT DU FONDS VERT ET DE LUM'ACTE

Dans la poursuite de l'accompagnement des communes dans la gestion de leur éclairage public, le SDEE continue ses démarches pour mobiliser des financements. En 2023, deux programmes majeurs ont été sollicités :

- le Fonds Vert : lauréat du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires initié par l'État, le SDEE a obtenu une enveloppe de plus de 79 000 € pour la rénovation de 832 points lumineux et la mise en place de dispositifs de coupure, dans l'objectif d'une réduction annuelle des consommations électriques du parc éclairage public lozérien et de préservation de la biodiversité nocturne ;
- Lum'ACTE : le SDEE a répondu à cet appel à projets lancé par la FNCCR à travers le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). L'aide sollicitée s'élève à plus de 42 000 €.



Dans le cadre de ce dispositif, qui permettra aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et de favoriser la rénovation des installations, le Syndicat projette la réalisation d'un diagnostic du parc éclairage public de 32 communes, pour environ 10 000 points lumineux. Les études seront conduites en interne par les équipes du Syndicat, pour un temps dédié évalué à 1 ETP sur 18 mois.

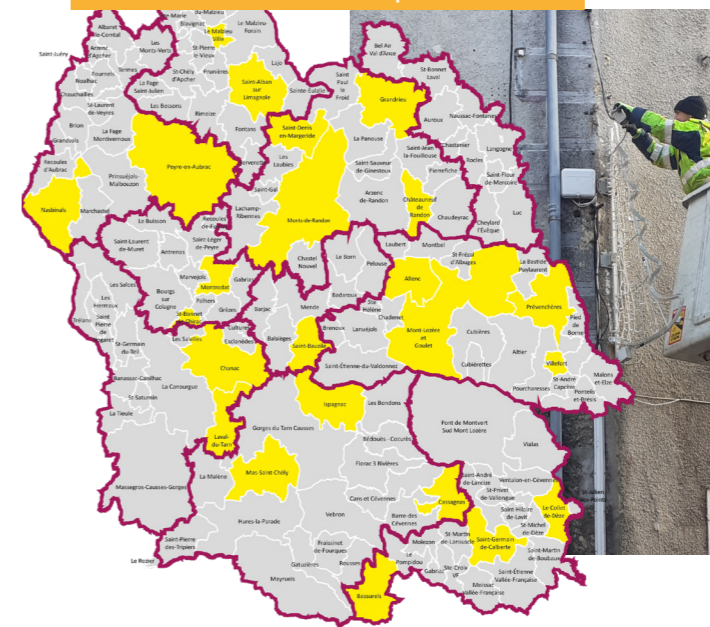
INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL

Comme chaque année, les équipes du SDEE ont assuré l'installation des décorations lumineuses de Noël.

Au total, 23 communes réparties sur l'ensemble du département ont fait appel à nos services.

Ainsi, les éléments techniques et le matériel nécessaire à cette opération peuvent être mutualisés. Aux côtés des agents municipaux, les équipes du Syndicat, qualifiées pour travailler sur les réseaux électriques, apportent leur savoir-faire et disposent de nacelles pour accéder en toute sécurité aux différents emplacements des illuminations.

Communes bénéficiaires de cette prestation en 2023



ACTUS 2023

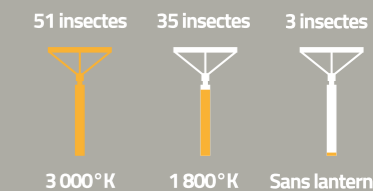
L'IMPACT DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Dans la continuité de la confirmation du label RICE obtenue par le PnC, deux études sur l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité ont été menées en partenariat avec le SDEE, dont une sur le Causse Méjean, au hameau du Villaret.

Le Syndicat a installé 3 candélabres : un premier sans lanterne, un second équipé d'une lanterne avec une température de couleur ambre de 1 800 degrés Kelvin (°K), et un dernier avec une lanterne d'une température de couleur blanche de 3 000°K. Tous trois étaient équipés de pièges pour capturer les invertébrés volant à proximité et ont été relevés régulièrement pour évaluer la température de couleur la plus impactante.

Les résultats

Nombre d'insectes capturés en moyenne par nuit



Dans un but de sensibilisation, Sébastien ROL, responsable du service Éclairage Public du SDEE, Richard SCHERRER et Thomas BOUSSIGNAC, respectivement délégué territorial du massif Causses Gorges et chargé d'étude pollution lumineuse au PnC, ont donné une interview lors de l'émission "Séquence Parc" du mois de juillet diffusée sur Radio Bartas.

LE TOUT PREMIER CONGRÈS RICE S'EST DÉROULÉ AU PIC DU MIDI

En septembre 2023, le premier Congrès de France des Réserves Internationales de Ciel Étoilé (RICE) s'est tenu au Pic du Midi de Bigorre. Cet événement, organisé par le Parc national des Pyrénées, en partenariat avec le Syndicat mixte du Pic du Midi et le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) a réuni les 5 RICE de France (Pic du Midi de Bigorre, Parc national des Cévennes (PnC), Alpes-Azur-Mercantour, Parc naturel régional de Millevaches et la toute dernière labellisée, celle du Parc naturel régional du Vercors), ainsi que leurs principaux partenaires. Les participants ont également pu bénéficier de la présence d'une délégation de la première RICE labellisée au monde en 2007, celle du Mont Mégantic au Québec.

Au programme, différentes thématiques : protection de la biodiversité nocturne, gestion et amélioration de l'éclairage, valorisation du tourisme de nuit ou sensibilisation du grand public.

Afin de partager le retour d'expérience du partenariat existant en Lozère avec le PnC, Sébastien ROL, responsable du service Éclairage Public du SDEE, est intervenu lors de l'atelier "Gestion et amélioration de l'éclairage public" pour présenter le guide de l'éclairage élaboré avec le PnC, le programme de rénovation mené en cœur de RICE et la dynamique de coupure sur la partie lozérienne du PnC.

De nos jours, plus d'un tiers de la population mondiale ne voit plus la voie lactée du fait d'un éclairage artificiel excessif. Il est donc essentiel d'agir pour éclairer là où il faut, quand il faut et comme il faut !



CRÉATION DE LA MALLETTE ANIMER LA NUIT

Un nouvel outil pédagogique baptisé "Animer la Nuit" a été créé par le Réel-CPIE de Lozère, avec le soutien du SDEE et du PnC. Cette mallette contient des activités et diverses ressources pédagogiques pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la nuit. Elle est désormais mise gratuitement à disposition des acteurs du territoire afin de favoriser l'organisation d'actions de sensibilisation sur cette thématique.





ENVIRONNEMENT



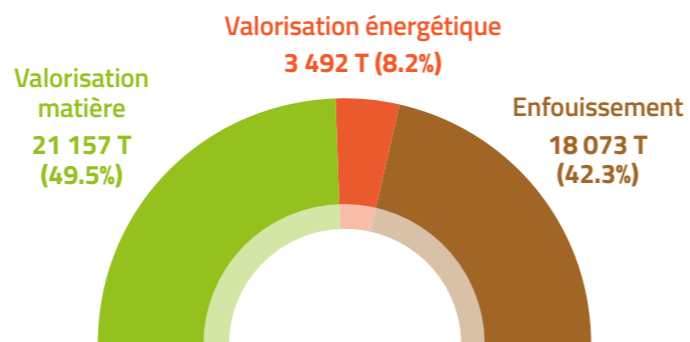
19 759
tonnes d'ordures
ménagères

6,3 M€
de budget en 2023

En garantissant le même niveau de service et une péréquation des coûts, le SDEE exerce la compétence "traitement des déchets ménagers et assimilés" pour l'ensemble du département de la Lozère ainsi que d'un territoire limitrophe : la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles en Haute-Loire.

Il assure à ce titre la gestion directe du centre départemental de traitement et de stockage des déchets situé au Rédoundel et réalise également des prestations de collecte, de transfert, de transport, de tri et de valorisation des déchets, ou en confie l'exécution à des prestataires privés, au travers de marchés publics.

SYNTHÈSE 2023



BILAN 2023 DES DÉCHETS MÉNAGERS PRIS EN CHARGE

En 2023, le SDEE a traité 42 722 tonnes de déchets ménagers issues des collectes assurées par le Syndicat et ses EPCI adhérents



ORDURES MÉNAGÈRES **19 759 T**
46%

Valorisation matière : 5 685 T (29%)
Valorisation énergétique : 1 704 T (9%)
Enfouissement : 12 370 T (62%)



COLLECTES SÉLECTIVES **5 894 T**
14%

- Verre : 2 920 T
- Papier : 1 109 T
- Emballages : 1 865 T

Valorisation matière : 5 304 T (90%)
Valorisation énergétique : 353 T (6%)
Enfouissement : 237 T (4%)

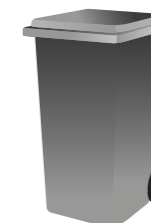


DÉCHÈTERIES **17 069 T**
40%

- Bois : 2 792 T
- Carton : 1 301 T
- Déchets-verts : 3 492 T
- Tout-Venant : 5 216 T
- Métaux : 1 509 T
- Mobilier : 1 669 T
- DEEE : 833 T
- Dangereux : 257 T

Valorisation matière : 10 168 T (60%)
Valorisation énergétique : 1 435 T (8%)
Enfouissement : 5 466 T (32%)

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



L'usine de traitement de Rédoundel a accueilli, en 2023, 19 759 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit 1 069 tonnes de moins (-5,1%) par rapport à l'année 2022, passant ainsi pour la première fois depuis sa création sous la barre symbolique des 20 000 tonnes. Une belle façon de célébrer les 20 ans de cette installation.

Cet effort ne doit néanmoins pas en rester là. Il conviendra de poursuivre en 2024 les actions de prévention et de réduction engagées, notamment par une meilleure gestion des déchets organiques suite à l'obligation du tri à la source des biodéchets instaurée au 1^{er} janvier 2024.

RÉNOVATION DES CENTRES DE TRANSFERT

Après les sites de Florac, Marvejols et St Chély, le SDEE a achevé au printemps 2023 son programme de rénovation des principaux centres de transfert par celui de Langogne.



Ces installations, datant d'une vingtaine d'année, nécessitaient une importante rénovation pour maintenir l'activité sans risque de panne. Une enveloppe globale de 500 000 € a ainsi permis de remettre à neuf les quatre installations les plus utilisées du département, en procédant au remplacement des compacteurs, des systèmes de translation des caissons, de toute la partie câblage / automatisme / armoire de commande, ainsi qu'au rafraîchissement des trémies (sablage / peinture). Ces travaux ont été intégralement pris en charge par le Syndicat.

DÉCHÈTERIES



Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des produits issus des 24 déchèteries du territoire lozérien. Au total, 17 069 tonnes ont été récupérées en 2023, soit une quantité tous matériaux confondus en hausse de 657 tonnes (+4%) par rapport à l'année 2022.

Si la plupart des flux semblent se stabiliser après plusieurs années en dents de scie, deux catégories de déchets enregistrent de fortes progressions en 2023 :

- le Bois non traité, dont les tonnages ont été multipliés par 3 par rapport à l'année 2022, grâce à la collecte séparée mise en place sur 5 des principales déchèteries du département (Langogne, Marvejols, Le Massegras, Mende et St Chély). Ce bois est ensuite valorisé énergétiquement par une entreprise locale, permettant une réelle boucle d'économie circulaire, et une diminution des charges financières pour les collectivités ;
- les Déchets Verts (+21,4%), en raison d'un printemps particulièrement doux et humide favorisant la pousse des végétaux. Les déchets verts sont intégralement valorisés auprès d'agriculteurs partenaires.

ACTUS 2023

EXTENSION DU SITE DE STOCKAGE DE RÉDOUNDEL POINT D'ÉTAPE

Le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploiter obtenue le 20 juin 2022 a permis de reprendre les aménagements de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Rédoundel.

Tout d'abord, en réalisant la dernière tranche du casier en exploitation depuis 2003. Après une phase d'études et de consultation des entreprises, les travaux ont débuté en novembre 2023 pour l'aménagement des quatre dernières alvéoles. Ce volume de stockage va permettre de couvrir les besoins des 6 prochaines années.

Parallèlement, les démarches concernant le futur casier de stockage qui garantira le fonctionnement du service jusqu'en 2051 ont débuté par la réalisation par l'association ALEPE d'un plan de gestion écologique, comprenant la mise en œuvre et le suivi de mesures environnementales. La validation de ce plan par les services de la DREAL va permettre la réalisation des mesures de compensations écologiques prévues dans l'arrêté préfectoral, et le commencement des travaux de défrichage de cette future zone d'exploitation.



CONVENTION POUR LE TRAITEMENT/STOCKAGE DE DIB-DAE SUR LE SITE DE REDOUNDEL

Afin de respecter les dispositions imposées dans le cadre du nouvel arrêté d'autorisation, ainsi que les règles nationales et notamment celles relatives aux conditions d'élimination des déchets non dangereux, le SDEE a procédé à la mise à jour des conditions d'accueil des Déchets Industriels Banals (DIB) ou Déchets d'Activités Économiques (DAE) sur l'ISDND de Rédoundel à travers la mise en place d'une convention pour le traitement et le stockage de ces déchets.

Celle-ci, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et proposée à l'ensemble des clients du Syndicat, actuels ou futurs, livrant plus de 50 tonnes par an sur l'ISDND, permettra de contrôler la justification du respect des obligations de tri de chaque producteur de déchets, et d'éviter l'enfouissement de déchets valorisables.

ZOOM SUR...

DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI EN DÉCHÈTERIE

Dans le cadre de la loi AGECS* de février 2020, 3 nouvelles filières, financées par l'éco contribution due lors de la mise sur le marché des produits, ont fait leur apparition en déchèterie en 2023 :

- Articles de Sport et de Loisirs (ASL) ;
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) ;
- Jeux et Jouets.

Grâce à ces nouvelles filières, tous ces articles pourront ainsi être détournés de la benne à Tout-Venant et être valorisés. Rappel : pour les objets encore en bon état, pensez au don (ressourcerie/ recyclerie, associations de l'économie sociale et solidaire).



COLLECTE SÉLECTIVE

Propriétaire du parc de colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble du département, le SDEE assure la gestion des collectes sélectives Verre, Papier et Emballages.

En 2023, 5 894 tonnes de déchets recyclables ont été collectées soit une quantité, tous matériaux confondus, en légère diminution (-67 tonnes / -1,1%) par rapport à l'année 2022.



ZOOM SUR...

REPRISE DES COLLECTES SÉLECTIVES - 1^{ER} BILAN

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SDEE assure, avec ses propres équipes, la collecte des colonnes d'apport volontaire Verre, Papier et Emballages du département. Le bilan de cette première année semble donner entière satisfaction.



Pour structurer ce service, le SDEE a procédé à l'acquisition de deux véhicules de collecte pour un montant de 650 000 € et au recrutement de deux chauffeurs polyvalents pouvant assurer des prestations de collecte de déchets recyclables.

Ce premier bilan semble également satisfaisant sur le plan financier puisque la reprise en régie a permis d'économiser environ 135 000 € sur les prestations de collecte par rapport à 2022.

SENSIBILISATION

"NOS DÉCHETS NE SONT PAS TOUS DES ORDURES"

En 2022, à l'initiative du SDEE, une campagne de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) a été réalisée dans le but de connaître la composition du contenu de la poubelle des ménages lozériens, mais aussi d'adapter l'organisation du service et d'orienter les actions de sensibilisation à réaliser sur le territoire.

Le résultat de cette étude est édifiant et démontre que **près de 70% du contenu de la poubelle noire pourrait être évité ou valorisé** grâce à quelques gestes simples : trier, composter ou encore réduire le gaspillage alimentaire.

Pour tenter de remédier à cette situation, le SDEE a organisé le 23 mai 2023 une conférence de presse pour le lancement de sa **campagne de communication** intitulée "Nos déchets ne sont PAS TOUS des ordures !".

Une première phase au printemps 2023 a été consacrée à la présentation des résultats du MODECOM et aux économies qui pourraient être réalisées sur la facture de traitement avant une seconde phase, à l'automne, davantage orientée sur le rappel des consignes de tri Verre, Papier et Emballages. Cette campagne devrait se poursuivre en 2024 sur le thème "Où vont nos déchets ?" toujours dans l'objectif d'apporter aux habitants des réponses, en toute transparence, sur l'importance de bien trier et le devenir de leurs déchets.



Retrouvez toutes les publications sur www.teamrecyclage.fr

ACTUS 2023

LE SDEE SOLIDAIRE DU TÉLÉTHON ET DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le 11 décembre, le Président Alain ASTRUC recevait les représentantes des antennes départementales de La Ligue contre le Cancer et de l'AFM Téléthon. Grâce aux gestes de tri des lozériennes et des lozériens, les deux associations se sont chacune vues remettre un chèque :

- de 9 147 € pour la Ligue contre le Cancer grâce aux 2 951 tonnes de Verre triées en 2022 ;
- de 1 147€ pour l'AFM Téléthon grâce au Papier trié en 2022, sur le principe d'1 € reversé par tonne de papier collectée.

Ces fonds permettront d'accompagner les malades, mais aussi de soutenir la recherche médicale et de promouvoir localement les campagnes menées au niveau national.



SENSIBILISER POUR MIEUX PRÉVENIR

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RÉEL

En fin d'année 2023, le SDEE a signé une convention avec le RÉEL-CPIE de Lozère afin de relancer, pour 3 ans, une nouvelle campagne de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets.

Grâce à une enveloppe de 85 000 €, l'ensemble des élèves du cycle III (CE2, CM1 et CM2) du département pourront ainsi continuer de bénéficier de l'intervention d'un animateur pour les sensibiliser à l'importance du tri et de la réduction des déchets.

Cette convention prévoit également une nouveauté par rapport aux années précédentes : la sensibilisation du grand public. En plus de la campagne scolaire, une vingtaine d'animations seront ainsi programmées chaque année pour sensibiliser le grand public à la bonne gestion de nos déchets à l'occasion des principales manifestations du département : foires et salons, festivals culturels, manifestations sportives...



ACHAT GROUPE D'ÉLECTRICITÉ



Après une crise sans précédent en 2022, ayant conduit à la mise en place d'aides exceptionnelles pour limiter l'impact de la hausse des factures des consommateurs, le marché de l'électricité semble progressivement retrouver une forme de stabilité. Les dernières valeurs demeurent toutefois encore bien supérieures à celles observées avant l'été 2021.

Ces niveaux de prix s'expliquent par un contexte géopolitique toujours très tendu, une perte de confiance des acteurs de l'énergie vis-à-vis du parc nucléaire français, ainsi qu'une réforme du marché européen de l'énergie qui vient tout juste de s'achever.

3 900
points de livraison
en Lozère

36 GWh
de consommation
annuelle

ZOOM SUR...

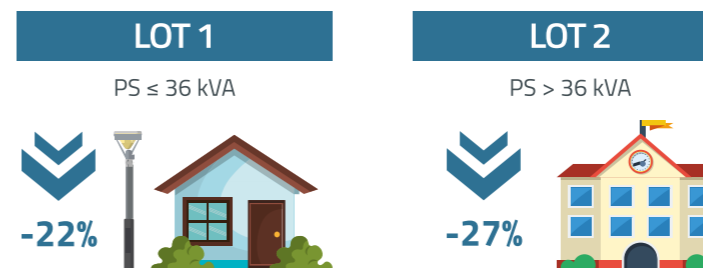
ÉVOLUTIONS TARIFAIRES DES MARCHÉS DU GROUPEMENT

Tenant compte de l'instabilité du marché de gros de l'électricité, le groupement a poursuivi en 2023 sa stratégie de bon "père de famille" en procédant à différentes prises de position pour couvrir l'ensemble des besoins de ses adhérents pour l'année 2024.

Ainsi, les opérations de couverture réalisées laissent entrevoir une baisse des factures d'électricité pour 2024 de l'ordre de 20 à 25%, malgré une évolution des principaux dispositifs de soutien mis en place en 2023 :

- modification des modalités d'application de l'amortisseur, rendant les membres du groupement inéligibles au dispositif en 2024 ;
- maintien du bouclier tarifaire, avec toutefois une majoration de l'accise sur l'électricité.

Au vu de l'observation des premiers mois de 2024, cette tendance baissière devrait se poursuivre en 2025.



Prévision d'évolution TTC par rapport à 2023 (hors mesures de soutien gouvernementales)

LE RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT

Dès 2014, afin de répondre aux attentes de leurs adhérents, confrontés alors à la disparition des tarifs règlementés de vente (TRV) d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kVA (ex. tarifs jaune et vert), les Syndicats Départementaux d'Énergie de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE19), du Gers (SDEG), du Lot (FDEL), de la Lozère (SDEE48) et du Tarn (SDET) se sont unis pour initier un groupement de commandes dédié à l'énergie.

Le dernier marché subséquent lancé par le groupement d'achat prendra fin au 31 décembre 2025. Afin de faire évoluer le champ d'action de ce groupement et l'adapter aux enjeux énergétiques de demain, en ouvrant notamment la possibilité d'une valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, mais également pour intégrer de nouveaux membres pilotes - Syndicats Départementaux d'Énergie de l'Ariège (SDE09), du Gard (SMEG), de la Haute-Loire (SDE43), des Hautes-Pyrénées (SDE65), des Pyrénées Orientales (SYDEEL66) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) - , il sera demandé aux membres du groupement de confirmer le renouvellement de leur adhésion avant l'été 2024.

L'anticipation de ce renouvellement vise également à préparer au mieux les marchés qui seront conclus en 2026, en disposant de marges de manœuvre supplémentaires en termes de délais.



EAU ET ASSAINISSEMENT



Grâce à une équipe dédiée composée de quinze agents et à une expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de plus de 40 ans, le SDEE propose aux collectivités lozériennes un ensemble de prestations pour l'entretien et l'amélioration de leurs réseaux, depuis les ouvrages de captage jusqu'aux stations d'épuration.

La mutualisation à l'échelle de plusieurs structures permet ainsi au Syndicat de proposer un service de qualité, tout en garantissant aux collectivités une maîtrise de leurs coûts.

Toutefois, l'incertitude sur l'évolution de ce service perdure en raison des transferts de compétence en cours et à venir à l'échelle des EPCI, et des difficultés rencontrées pour mettre en place un partenariat avec celles-ci, comme cela a été fait jusqu'ici avec les communes.

12
dispositifs de traitement
de l'eau installés
en 2023

1,9 M€
de travaux
en 2023

ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE

Le SDEE intervient sur toute la chaîne des cycles de l'eau et de l'assainissement, aussi bien en prestations techniques (travaux neufs, maintenance et entretien des réseaux et stations d'épuration, vidanges et hydrocurages) qu'en prestations de services (réalisation et actualisation des plans de réseaux d'eau, contrats d'entretien, télégestion).

En 2023, le montant total de ces travaux s'élève à plus de 1,9 million d'euros, avec notamment la réalisation des prestations suivantes :

- la réparation de fuites ;
- l'installation de compteurs généraux et de compteurs abonnés eau potable ;
- le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage ainsi que l'installation de dispositifs de désinfection eau potable ;
- la vidange de fosses septiques, de bacs à graisse et de stations d'épuration ;
- l'hydrocurage d'ouvrages (canalisations, assainissement, eaux pluviales...);
- l'entretien et la maintenance d'équipements électromécaniques ;
- l'assistance à l'exploitation des réseaux des collectivités compétentes.

Contrats d'entretien
STEP
117 000 €

Assainissement
(vidanges et hydrocurages)
295 000 €



Amélioration des
réseaux d'eau
1 062 000 €

Contrats d'entretien
des réseaux d'eau
463 000 €

ZOOM SUR 3 ACTIVITÉS ASSURÉES PAR LE SDEE

Les techniques de désinfection (chlore/UV)

Afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau distribuée, la mise en place de dispositifs de désinfection tend à se généraliser.

Deux techniques sont généralement utilisées pour les réseaux ruraux de taille modeste : le traitement par chlore liquide, ou la désinfection par ultraviolets. Chacune présente des avantages et des inconvénients, et une analyse de chaque situation permet de choisir l'équipement le plus efficace et le mieux adapté.

Depuis de nombreuses années, le SDEE accompagne les collectivités dans leurs projets en étudiant les réseaux concernés et en faisant des propositions techniques comprenant la mise en œuvre des équipements et l'assistance à leur exploitation.

Les installations 2023 :

	3	9
	dispositifs de désinfection par chlore liquide	dispositifs de désinfection par ultraviolets

Les installations de pompage

Pour la desserte en eau potable ou la collecte des eaux usées, la technique gravitaire est toujours privilégiée en raison de sa facilité d'exploitation et d'un coût de maintenance limité. Toutefois, en cas de contrainte topographique, l'utilisation de dispositifs de pompage permet d'adapter les réseaux à tout type de site.

Les évolutions technologiques des équipements de pompage, accompagnées d'une bonne disponibilité du réseau électrique, permettent d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs avec un coût d'exploitation maîtrisé. Le dimensionnement et le choix des caractéristiques des pompes nécessitent une analyse précise de chaque situation, afin de mettre en œuvre du matériel durable.

Le SDEE accompagne les collectivités lozériennes pour le renouvellement de pompes existantes ou l'installation de nouveaux pompages. Son volume de commande lui permet de proposer des pompes de qualité à un coût maîtrisé.

Les installations 2023 :

	6	16
	pompes eau potable	pompes assainissement

Le citernage d'eau en dernier recours

Les contraintes d'alimentation du réseau d'eau potable ont été nombreuses au cours des 2 dernières années en raison de l'important déficit hydrique. De nombreux réseaux déficitaires ont fait appel à du citernage (transport d'eau par camion) pour maintenir la distribution d'eau potable. Cette solution de facilité ne doit être qu'un ultime recours de par son coût et sa faible efficacité. Il est impératif de vérifier au préalable que les pertes d'eau sur le réseau sont réduites au maximum. Il n'y a rien de plus aberrant que de transporter de l'eau par camion pour la laisser s'écouler par une fuite. Pour maîtriser le rendement de réseau, plusieurs démarches doivent être mises en œuvre :

- la mesure des pertes de réseaux du point de captage jusqu'au point de distribution, sans omettre aucune partie, notamment les ouvrages de stockage ;
- l'utilisation d'outils de métrologie suffisamment précis (compteurs adaptés pour mesurer de très faibles fuites) ;
- l'utilisation d'outils de télégestion pour suivre en continu les volumes d'eau distribués et détecter le plus rapidement possible l'émergence de nouvelles fuites.

Et si, malgré tout, le réseau reste déficitaire, il n'est pas souhaitable d'attendre la prochaine crise pour lancer un projet de renforcement par la recherche de nouvelles ressources ou la réalisation d'une interconnexion avec un réseau excédentaire. Le SDEE accompagne les collectivités dans ces différentes démarches avec un objectif d'efficacité, de pérennité de l'alimentation en eau et de maîtrise des coûts.

CONTRATS ET PRESTATIONS DE SERVICE

Afin de compléter ses services et favoriser chez les collectivités la réalisation d'interventions préventives sur leurs réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE développe depuis plusieurs années des offres complètes d'entretien depuis les ouvrages de captage jusqu'aux installations de traitement.

CONTRATS D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

50
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

En place depuis plus de 25 ans, ces contrats ont permis des interventions préventives sur les réseaux. Ils ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie, et en 2019 par une prestation de télégestion.

CONTRATS ÉLECTROMÉCANIQUES

13
STATIONS
SOUS CONTRAT

Pour garantir le fonctionnement des stations d'épuration et prévenir d'éventuelles pannes, un électromécanicien assure tout au long de l'année des missions d'entretien et procède, quand cela est nécessaire, au remplacement de matériels tels que : pompes d'eau potable, pompes d'assainissement, postes de télésurveillance, armoires de commande électrique...

UN NOUVEAU CAMION HYDROCUREUR

Depuis de nombreuses années, le SDEE assure pour le compte des communes et EPCI des prestations de vidange et d'hydrocurage, également étendues aux professionnels et particuliers qui en font la demande.

Courant 2023, 326 900 € HT ont été investis dans un nouveau camion hydrocureur pouvant assurer tous types de prestations de vidange (fosses septiques, décanteurs, bacs à graisses...), de curage d'ouvrages ou des réseaux d'assainissement ou de pluvial.

Cet équipement de dernière génération, de marque IVECO pour le châssis, et HUWER pour la cuve et l'ensemble des appareillages de vidange, possède un PTAC de 26 tonnes et une capacité de cuve de 11 m³.

Il permet ainsi de poursuivre cette activité dans les meilleures conditions possibles avec un outil fiable et performant.



MISE EN PLACE DE CONTRATS DE PRESTATION POUR LA VIDANGE DES BACS À GRAISSES

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les interventions devant être réalisées annuellement, et dans l'objectif d'améliorer la planification des vidanges de bacs à graisses assurées par les équipes du Syndicat, des conventions pluriannuelles de prestation sont mises en place. D'une durée initiale de 3 ans, celles-ci seront reconductibles tacitement par période d'un an. Cette démarche permet une optimisation de l'organisation des interventions pour le SDEE, et garantit au client une prestation avec une fréquence régulière limitant le risque d'obstruction, sans avoir à s'en préoccuper.

VOIRIE



La Lozère compte un peu plus de 5 000 km de voirie communale qui nécessitent un entretien régulier afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, et où circulent un grand nombre de véhicules agricoles et forestiers, mettant à rude épreuve les structures des chaussées.

Le SDEE a un rôle important auprès des collectivités (communes et EPCI) adhérentes du groupement de commandes pour les travaux de voirie. Il assure, en coordination avec Lozère Ingénierie, maître d'œuvre des travaux, la gestion administrative d'un programme annuel de rénovation des routes communales et intercommunales.

241 chantiers

4,3 M€ de travaux en 2023

ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE

En 2023, le SDEE a participé à la programmation de 4,3 millions d'euros de travaux pour moderniser et améliorer la qualité de nos routes communales.

ACTU 2023

Le programme 2023 en détail

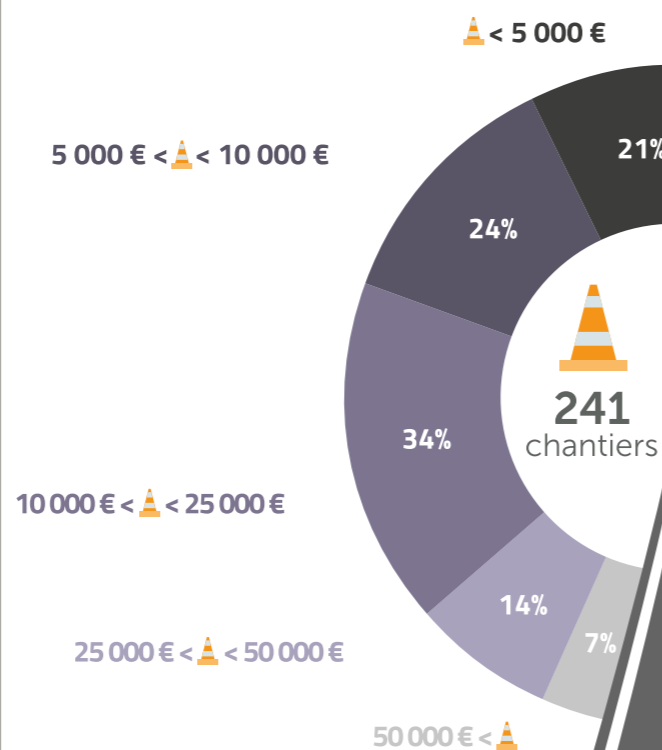
Les travaux réalisés dans le cadre du programme de voirie regroupent des chantiers de typologies très variées : réfection de voirie, maçonnerie, ouvrage d'art ou encore aménagement de village. Les chiffres en détail ci-dessous :

- 30 200 € HT/chantier en moyenne
- 66 communes
- 2 communautés de communes
- 17 marchés publics
- 44 km de route rénovés

Pour aller plus loin

- > 23 300 tonnes de grave
- > 6 360 tonnes de béton bitumineux
- > 4 580 tonnes de grave émulsion
- > 1 170 m³ d'enrochement
- > 360 m³ de maçonnerie (reprise de murs)

Proportion des chantiers en fonction de leur coût HT



LE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LES TRAVAUX DE VOIRIE

L'entretien de la voirie s'avère être une lourde charge pour les communes. C'est une dépense indispensable afin d'assurer aux usagers des déplacements en toute sécurité. La plupart des collectivités lozériennes a choisi d'adhérer à un groupement de commandes afin de réaliser des travaux d'entretien, de rénovation ou de réparation de leur voirie.

Tout en conservant leur compétence voirie, ces communes et communautés de communes se sont unies afin d'optimiser leurs budgets. Une convention détaille l'objet du groupement ainsi que son fonctionnement. Une attention toute particulière a été portée au rôle du coordonnateur. Ainsi, le SDEE prend en charge la procédure de consultation des entreprises, jusqu'à la notification des marchés, puis l'exécution administrative et financière du programme. Cette solution permet de décharger les communes et communautés de communes adhérentes des démarches administratives réglementaires, tout en respectant les règles de la commande publique.

L'intérêt de cette association est de permettre de porter une enveloppe financière plus importante, de réaliser des économies d'échelle, mais aussi de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation, en raisonnant par secteurs géographiques. Cela facilite l'organisation des entreprises et leur permet d'optimiser la réalisation de ces travaux.

Des entreprises majoritairement lozériennes, avec toutefois des secteurs parfois en manque de concurrence

La carte ci-dessous détaille les 17 secteurs du programme de voirie 2023. On remarque que les entreprises Lozériennes sont majoritairement concentrées sur le centre du département. Selon le secteur géographique, la répartition des entreprises locales est donc disparate et par conséquent peut limiter la concurrence lors du lancement des marchés. Le groupement de commandes et la mutualisation permettent en grande partie de palier à ce problème comme expliqué précédemment.

Une majorité d'avantages pour peu d'inconvénients

En achetant un volume plus important, on doit s'attendre, théoriquement, à des prix plus intéressants par le biais du mécanisme dit "d'économies d'échelle". Toutefois, selon la typologie et la taille des chantiers, le groupement de commandes n'est pas toujours financièrement avantageux pour l'ensemble des communes, mais cette mutualisation des travaux est plus attractive pour les entreprises intervenantes. Elle permet donc une mise en concurrence plus efficiente lors des consultations, par des candidatures multiples, et génère la plupart du temps de meilleures propositions financières.

La solidarité entre les communes d'un même territoire reste primordiale, d'autant plus si les chantiers d'un secteur géographique sont individuellement de moindre importance, tant au niveau des quantités de produits nécessaires que des montants de l'opération.

Dans d'autres cas, des chantiers importants vont permettre la réalisation à proximité de plus petits travaux, mais à des prix globalement compétitifs et malgré tout intéressants pour l'ensemble du secteur. Cette mutualisation et cette solidarité entre communes sont donc essentielles et doivent s'apprécier à moyen terme, et pas uniquement sur des opportunités ponctuelles qui peuvent parfois inciter au chacun pour soi.

Légende :

Secteurs

- 1 Hautes Terres de l'Aubrac
- 2 Terres d'Apcher Margeride Aubrac
- 3 Grandrieux
- 4 Langogne
- 5 Châteauneuf de Randon
- 6 Monts de Randon
- 7 Gévaudan
- 8 La Canourgue
- 9 Chanac
- 10 Mende
- 11 Masegros Causses Gorges
- 12 Gorges et Causses
- 13 Florac Trois Rivières
- 14 Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- 15 Saint Germain de Calberte
- 16 Mont Lozère et Goulet
- 17 Villefort

- Entreprises
- Carrières
- Centrales enrobés





BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Afin de contribuer à l'évolution des modes de déplacement doux, le SDEE s'est associé à 9 Syndicats Départementaux d'Énergie et aux 2 Métropoles de la région Occitanie pour créer le réseau public Rêvéo de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Financées par l'ADEME, le SDEE et les communes, ces bornes apportent aux conducteurs une sécurité en offrant une autonomie complémentaire aux véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui se chargent habituellement au domicile ou sur le lieu de travail. Avec plus de 1 200 bornes, Rêvéo est aujourd'hui l'un des principaux réseaux publics de recharge en France. Il a développé l'interopérabilité avec la plupart des opérateurs de mobilité, c'est à dire qu'ils sont capables de fonctionner ensemble. L'objectif est de permettre aux abonnés Rêvéo de pouvoir se recharger partout en France, mais également de simplifier l'accessibilité à la recharge pour les utilisateurs d'autres réseaux, ou sans aucun abonnement, en s'appuyant sur des standards communs.

38
bornes de recharge

9 076
sessions en 2023
(+ 17% par rapport à 2022)

ÉVOLUTION DES TARIFS DU SERVICE

Face à l'augmentation historique des coûts de l'énergie depuis fin 2021, la tarification Rêvéo a dû s'adapter dans l'objectif commun affiché de tendre à moyen terme vers un équilibre économique de ce service. Un groupe de travail spécifique a été mis en place afin d'étudier et de proposer une mise à jour de cette tarification, intégrant un prix de base du kWh, et un coût de session au-delà d'une certaine durée de connexion, pour limiter le phénomène de voitures "ventouses" et garantir une bonne accessibilité aux bornes.

Les disparités entre les territoires concernant le prix d'achat de l'énergie ont complexifié ce travail, qui a néanmoins abouti à une proposition consensuelle et équilibrée. Le but était de tendre vers une tarification permettant de satisfaire l'ensemble des membres, tout en restant sur des niveaux de prix acceptables pour les usagers, et cohérents avec ceux pratiqués par les réseaux publics voisins ou les acteurs privés.

Ainsi, au-delà de l'évolution attendue du tarif de kWh consommé, la conclusion du groupe de travail s'est également penchée sur la composante liée à la plus-value horaire, laquelle a également été revue à la hausse au regard des données d'utilisation du parc de bornes en service.

Ces nouveaux tarifs ont été validés début 2023, et intégrés dans le système d'exploitation des bornes (voir détail ci-contre).

LE TOP 10 DES BORNES LOZÉRIENNES LES PLUS UTILISÉES (en énergie délivrée)

	kWh délivrés	Nombre de sessions	km parcourus
Mende - Boulevard Lucien Arnault	18 815	929	125 430
Mende - Rue Saint-Ilpide	17 312	958	115 410
Saint Chély d'Apcher - Place du Foirail	10 633	601	70 890
Langogne - Quai du Langouyrou	9 329	585	62 190
Marvejols - Le Pré de Suzon	7 642	346	50 950
Marvejols - Place du Barry	7 487	450	49 910
Florac Trois Rivières - Parking ancienne gare	7 289	567	48 590
Masgros Causses Gorges - RD 32	5 703	277	38 020
La Malène - Parking du Tarn	4 917	348	32 780
Peyre en Aubrac - Place du Foirail	4 550	251	30 330



LES NOUVEAUX TARIFS AFFICHÉS

Station Normale (22kW) au 14/04/2023	Abonné Rêvéo	Non abonné et itinérant
Tarif de la session	0,32€/kWh	0,40€/kWh
et au-delà de 2h de connexion	Le jour, de 7h à 23h	0,075€/min
	La nuit, de 23h à 7h	gratuit
Station Rapide (50kW) au 14/04/2023	Abonné Rêvéo	Non abonné et itinérant
Tarif de la session	0,40€/kWh	0,55€/kWh
et au-delà de 1h de connexion	0,075€/min	0,12€/min

ZOOM SUR...

UTILISATION ACCRUE DES IRVE EN PÉRIODE ESTIVALE LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LEUR IMPLANTATION À LA SAISONNALITÉ

L'utilisation des IRVE peut présenter une certaine saisonnalité influencée par plusieurs facteurs (conditions météorologiques, vacances et déplacements saisonniers, événements...). C'est particulièrement le cas en Lozère, lors de la période estivale.

Bien qu'un maillage homogène d'implantation des bornes soit essentiel, les lieux touristiques mais aussi les prestataires recevant du public (hébergeurs, restaurateurs, lieux de loisirs...) sont des points stratégiques où les visiteurs peuvent profiter de leurs temps d'activités pour recharger leur véhicule sur place.

Les autorités locales, les fournisseurs de services de recharge et les planificateurs urbains peuvent s'appuyer sur ces informations pour mieux adapter leur réseau de bornes afin de garantir une expérience de recharge efficace et fiable tout au long de l'année.

ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE LOZÈRE)

Afin d'accélérer le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et d'en assurer la cohérence territoriale, la loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit la mise en place de Schémas Directeurs IRVE.

Ces schémas peuvent être réalisés de façon mutualisée entre plusieurs entités titulaires de la compétence IRVE, à condition que leurs territoires soient adjacents. C'est le choix qui a été fait en Occitanie. Le SDEE s'est donc associé aux 12 Syndicats Départementaux d'Énergie et aux 2 Métropoles pour mener ensemble les travaux de ce schéma, afin d'assurer une réflexion plus large et plus globale des besoins futurs, et la meilleure adéquation possible de l'offre de recharge publique aux besoins des usagers.

Suivant la procédure retenue, le SDIRVE Lozère a été transmis au Préfet le 17 août 2023 et validé fin octobre. Il prévoit d'ici fin 2025 la mise en service d'une quinzaine de bornes supplémentaires, dont environ la moitié de superchargeurs, pour densifier l'offre de recharge d'itinérance. Compte-tenu des financements encore mobilisables pour ces investissements (FACE et programme Avenir), il a été décidé de maintenir à 20% du montant HT des travaux la participation demandée aux collectivités (communes ou communautés de communes) dans le cadre de ces futurs déploiements, le SDEE prenant quant à lui intégralement en charge les coûts d'extension ou de renforcement du réseau électrique.

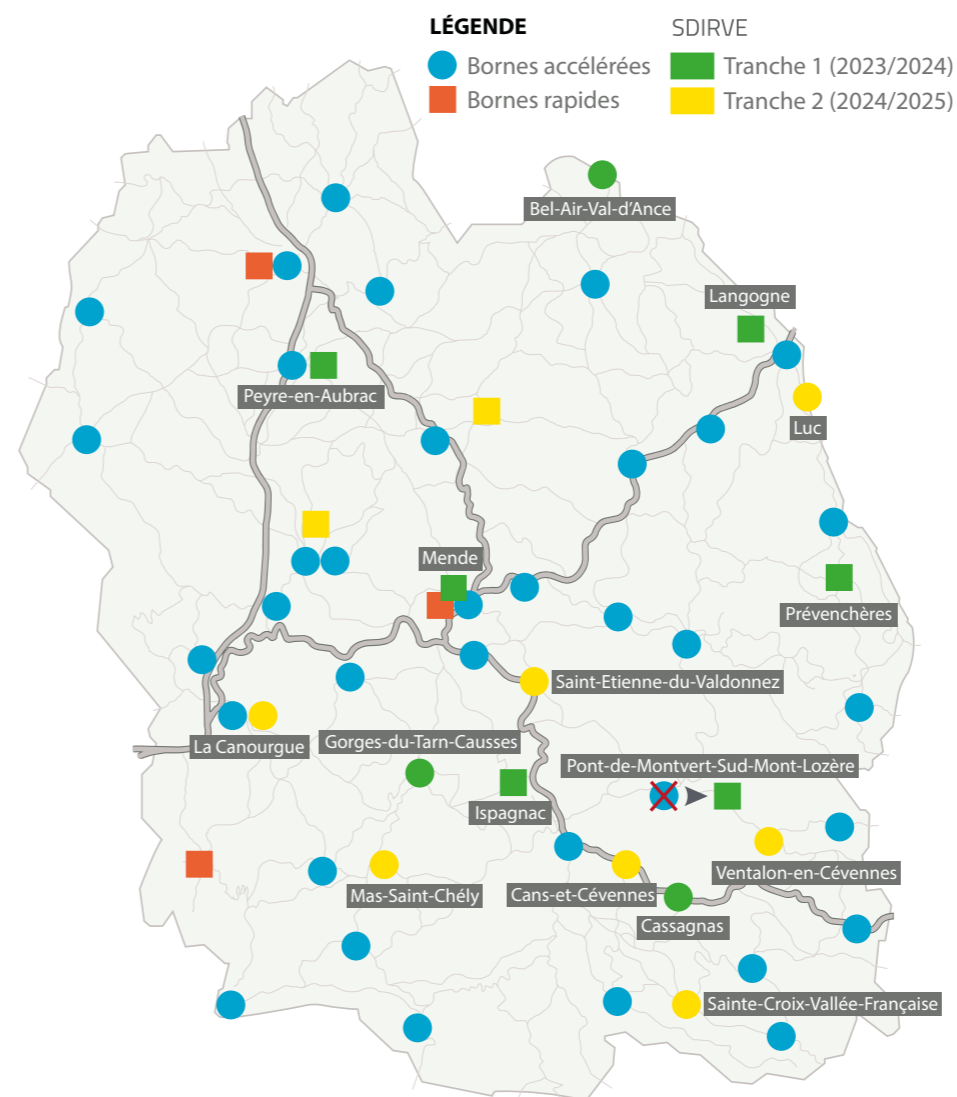
Ce taux de participation est valable jusqu'au 31 décembre 2025, date de la fin du programme Avenir prévoyant le financement à terme de 175 000 points de charge au niveau national, et de la première phase du SDIRVE Lozère.

Bon à savoir

Coût moyen des travaux d'implantation d'une nouvelle infrastructure de recharge (compte-tenu du marché en vigueur au sein du groupement Rêvéo) :

- borne normale/accélérée (jusqu'à 22 kW) : de 12 000€ à 15 000€ HT
- borne rapide (jusqu'à 150 kW) : de 50 000€ à 70 000€ HT

Implantation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Lozère et projets prévus par le SDIRVE



MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT RÊVÉO ET LA SOCIÉTÉ DYNEFF

Un partenariat a été établi entre les membres du réseau Rêvéo et Dyneff. Il permettra la valorisation de la quote-part d'EnR disponible pour assurer l'alimentation électrique des bornes de recharge.

Ce contrat définit les conditions selon lesquelles les Syndicats d'Énergie ou Métropoles membres du réseau Rêvéo, vendent à Dyneff l'intégralité des volumes de certificats produits par les IRVE qu'ils ont déployées sur leur territoire.

Le prix unitaire des certificats est fixé à 0,20 €/kWh d'électricité renouvelable, et correspond donc à environ 5 centimes d'euro de la totalité des kWh qui transitent par les bornes (sur la base d'environ 1/4 d'EnR dans le mix énergétique français).

Dans un contexte récent d'augmentation des charges énergétiques de ce service de recharge public, la conclusion de ce partenariat permettra ainsi d'abonder des recettes de fonctionnement au profit du service IRVE de l'ensemble des membres du réseau Rêvéo.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION AVERE OCCITANIE



AVERE Occitanie, membre du réseau AVERE France, est l'association régionale de référence sur la mobilité électrique. Elle a pour vocation de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables.

L'association compte aujourd'hui dans ses rangs des adhérents institutionnels (Région Occitanie, Enedis, EDF) mais également des collectivités comme les communautés d'agglomération d'Alès ou d'Albi, et plusieurs Syndicats Départementaux d'Énergie engagés aux côtés du SDEE dans le groupement Rêvéo (Syndicats de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales et du Tarn).

À l'heure du déploiement du Schéma Directeur IRVE Lozère, il est apparu important de s'appuyer sur ce partenaire incontournable de la mobilité électrique et d'intégrer un réseau d'acteurs régionaux fortement impliqués dans l'accompagnement et le développement de solutions de mobilité durable. Une première réunion d'information, organisée avec le soutien d'Enedis Lozère, s'est tenue à Mende en mai 2023.





ÉNERGIES RENOUVELABLES



Grâce à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et à la modification de ses statuts, le SDEE est aujourd'hui en mesure d'accompagner la réalisation de tout équipement de production d'énergie renouvelable.

Se positionnant progressivement sur cette nouvelle thématique, le Syndicat s'est déjà engagé auprès de deux opérateurs pour la réalisation et l'exploitation de deux installations au sol de production d'électricité d'origine photovoltaïque et assiste les collectivités lozériennes dans la réalisation de leurs projets.

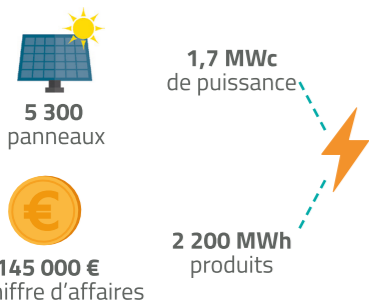
2
centrales en service
en 2023

16,7 MWc
de puissance
installée

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE RÉDOUNDEL ET DE LA TIEULE : BILAN 2023

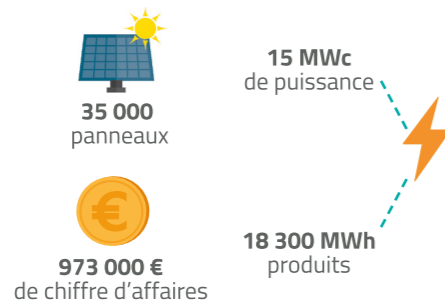
Rédoundel

La centrale a été construite sur les plus anciens casiers réhabilités de l'installation de stockage des déchets exploitée par le SDEE sur le site de Rédoundel. Elle permet de valoriser le patrimoine foncier inutilisé du Syndicat, également co-actionnaire du projet afin de renforcer les retombées économiques sur le territoire.



La Tieule

Cette installation est venue répondre à un besoin exprimé par les élus du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75, pour valoriser une ancienne friche forestière. Le SDEE est partie prenante de cette opération au travers d'une prise de capital dans la société chargée de l'exploitation de la centrale.



BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le SDEE auprès des collectivités lozériennes en fin d'année 2022, pour l'accompagnement au déploiement de centrales photovoltaïques en toiture ou en ombrières, a connu un véritable succès. Le nombre limite de 30 candidatures fixé par le Syndicat a largement été dépassé. À cela s'ajoutent 4 dossiers déjà accompagnés préalablement à la diffusion de cet AMI pour un total de 34 dossiers.

Cet engouement peut s'expliquer par une conjoncture particulièrement favorable au photovoltaïque :

- une baisse drastique des coûts d'investissement constatée depuis plusieurs années avec une amélioration notable des produits ;
- une hausse sans précédent des coûts de l'énergie sur les années 2021 et 2022 incitant au développement de centrales photovoltaïques.

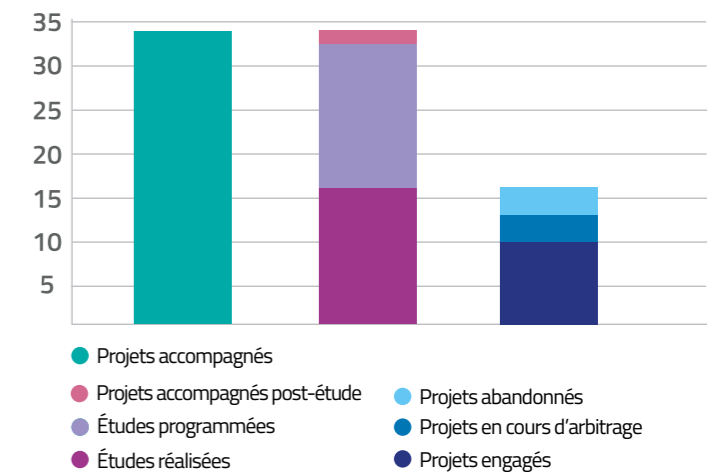
L'AMI lancé par le SDEE ciblait essentiellement les installations en autoconsommation en raison de l'ingénierie technique nécessaire pour le développement de ce type de projet. Les collectivités candidates ont privilégié l'autoconsommation collective en raison de la flexibilité de ce montage permettant de fournir en électricité renouvelable plusieurs sites communaux ou intercommunaux à partir d'un ou plusieurs site(s) de production.

Retour d'expérience

Les premières études menées font état d'un défaut de rentabilité pour les projets photovoltaïques en autoconsommation portés par des Collectivités présentant de faibles besoins énergétiques sur leur patrimoine.

Autrement, dès lors qu'il y a adéquation entre le profil de production photovoltaïque (production en journée, maximale en période estivale) avec le profil de consommation du patrimoine communal (une consommation en journée régulière sur l'année avec un pic de consommation en été) ; les projets en autoconsommation restent intéressants notamment au regard du coût toujours élevé de l'électricité et ce, malgré des hypothèses pessimistes (pour le photovoltaïque) concernant une baisse du prix de l'électron.

Études et aménagement des opérations



ACTU 2023

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'EXPLOITATION-MAINTENANCE

Dans le cadre de l'accompagnement au déploiement de centrales photovoltaïques en toiture ou en ombrières, le SDEE a souhaité anticiper la phase d'exploitation-maintenance, cruciale pour un fonctionnement optimal des installations.

Deux thématiques majeures se dégagent :

- la supervision de la production photovoltaïque (l'exploitation). Un des enjeux de l'exploitation réside dans la remontée pérenne et transparente des données techniques sur un logiciel de supervision. Pour cela, il est prévu d'installer un "datalogger" (enregistreur de données permettant une remontée des paramètres de suivi). Celui-ci rassemble tous les indicateurs des onduleurs, des compteurs électriques et des capteurs environnementaux (intensité de l'ensoleillement, température...). Les données sont ensuite restituées sur un logiciel de supervision.
- les interventions nécessaires pour le maintien de cette performance dans le temps (la maintenance, curative et préventive). Les prestations à réaliser se résument à deux gammes :

- > la conduite des installations et les travaux de petit entretien ;
- > le gros entretien et le renouvellement des matériels inhérents à une maintenance curative.

Différentes pistes sont à l'étude pour ce volet, qui pourrait être effectué en régie par les équipes du Syndicat, à l'image de ce qui a été mis en place pour les bornes de recharge pour véhicules électriques.

L' AUTOCONSOMMATION DEUX TYPES DE MONTAGES POSSIBLES

L' Autoconsommation Individuelle (ACI)

Le projet se cantonne à l'échelle du bâtiment sur lequel la centrale photovoltaïque est installée. La production issue de la centrale sert à alimenter les consommations électriques dudit bâtiment.

S'il n'y a pas assez de consommations à l'instant-T pour absorber la totalité de la production, le surplus est injecté sur le réseau et valorisé financièrement via une Obligation d'Achat (OA).

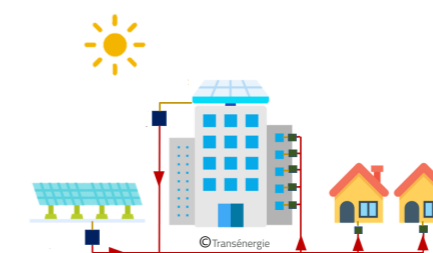


L' Autoconsommation Collective (ACC)

Le principe reste le même que précédemment mais le périmètre du projet peut comprendre plusieurs sites de production et/ou de consommation.

Les compteurs Linky présents sur les bâtiments où les unités de production sont installées comptabilisent les kWh produits, lesquels sont ensuite affectés aux différents sites consommateurs du périmètre du projet.

On distingue les projets d'ACC patrimoniale, comportant uniquement des sites appartenant à un même propriétaire, de l'ACC élargie qui englobe des sites appartenant à plusieurs propriétaires.



À SUIVRE EN 2024

LES PREMIERS PROJETS ARRIVENT EN PHASE DE TRAVAUX

Sur les 10 collectivités ayant opté pour un passage en phase opérationnelle, certains dossiers ont avancé rapidement et sont en passe de se concrétiser sur l'année 2024.

Saint-Etienne-Vallée-Française a pris les devants puisqu'une centrale de 22 kWc a été installée sur la toiture de la salle polyvalente, dont plus de 80% de l'électricité produite servira à alimenter 5 sites du patrimoine communal.

D'autres collectivités devraient lui emboîter le pas avec des centrales allant de 8 à plus de 200 kWc.

Ces projets en autoconsommation collective patrimoniale devraient permettre aux collectivités d'accroître leur résilience vis-à-vis des fluctuations hétérogènes du marché européen de l'énergie, en leur procurant une certaine autonomie énergétique.



CHALEUR RENOUVELABLE

La Mission Chaleur Renouvelable accompagne les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets de géothermie, solaire thermique et bois-énergie.

Signataire d'un contrat avec l'ADEME, le SDEE est aussi l'opérateur technique, administratif et financier des projets de chaleur renouvelable en Lozère, et a en charge la gestion déléguée du Fonds Chaleur.

Les collectivités territoriales, le secteur social et médico-social ainsi que les entreprises peuvent faire appel, gratuitement, aux techniciens du SDEE.

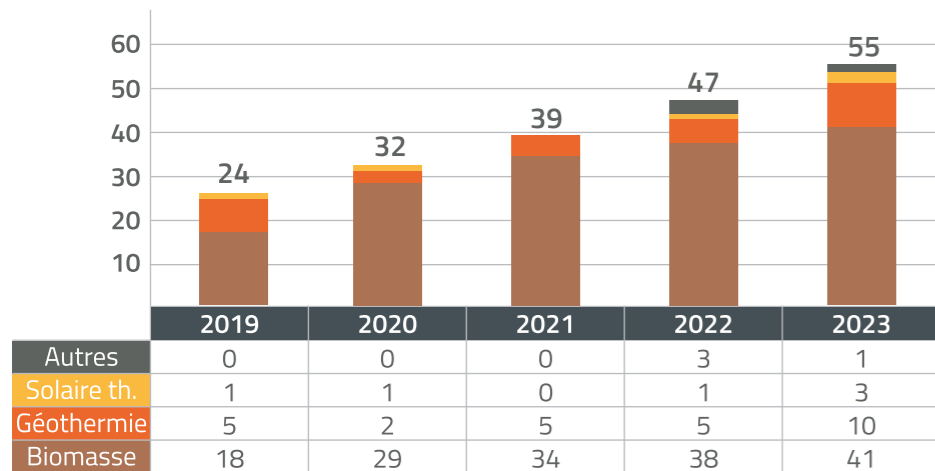
55
projets
accompagnés

2,9 M€
d'aides
mobilisées

ACTIVITÉ 2023 DE LA MISSION

- 55 projets accompagnés (41 biomasse, 10 géothermie, 3 solaire, 1 multi-énergie)
27 collectivités, 20 entreprises et 8 établissements publics, médico-sociaux ou associations
- 12 installations mises en service
- 66 dossiers de demandes de financement déposés
pour 25 installations et 19 études
- 42 installations financées (31 biomasse, 10 géothermie et 1 solaire)

Nombre total de projets accompagnés par technologie



L'ACCOMPAGNEMENT DES APPROVISIONNEURS BOIS-ÉNERGIE

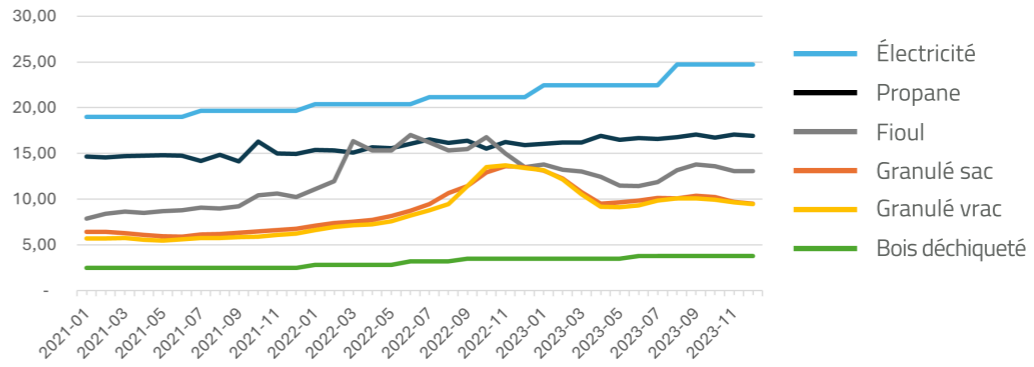
Chaque automne, la Mission Chaleur Renouvelable Lozère va à la rencontre des approvisionneurs bois-énergie du département. Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanger avec chaque professionnel sur son activité au cours de la saison de chauffe écoulée, sur les perspectives de la filière, les projets d'investissement de l'entreprise et les éventuelles difficultés rencontrées.

Des prélèvements de combustibles sont réalisés gratuitement lors de ces rendez-vous individuels, puis analysés au Siège du SDEE. Ils permettent de fournir aux approvisionneurs une fiche indicative des critères de qualité de leur combustible (taux d'humidité, granulométrie, poussières et fines, propreté du bois).

Ces analyses apportent les éléments de compréhension des critères d'acceptabilité du combustible bois par les chaudières automatiques, selon leurs gammes de puissance. Suivant les résultats obtenus, la Mission Chaleur Renouvelable peut proposer à l'approvisionneur des pistes d'amélioration dans l'objectif de la meilleure adéquation possible entre son combustible et les chaudières de ses clients.

Évolution du prix des énergies avec le bouclier tarifaire (en € TTC/kWh) Sources SOeS* - CEEB** - SDEE

Malgré le bouclier tarifaire appliqué au gaz et à l'électricité en 2023, rendant presque indolores les augmentations tarifaires pour les clients encore éligibles aux tarifs réglementés, et la mise en place d'un chèque énergie pour le fioul, les combustibles bois restent toujours très compétitifs et moins chers que les autres combustibles.



*Service de l'Observatoire et des Statistiques du ministère en charge de la transition écologique
**Centre d'Études de l'Économie du Bois

POURSUITE DE LA MISSION CHALEUR RENOUVELABLE POUR 2024-2026

En septembre dernier, le SDEE a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et la Région Occitanie pour l'animation de la Mission Chaleur Renouvelable sur la période 2024-2026.

Il a été désigné lauréat pour porter cette mission en Lozère et pourra ainsi poursuivre le développement des projets de solaire thermique, de géothermie et de bois-énergie du territoire, sur les 3 prochaines années.

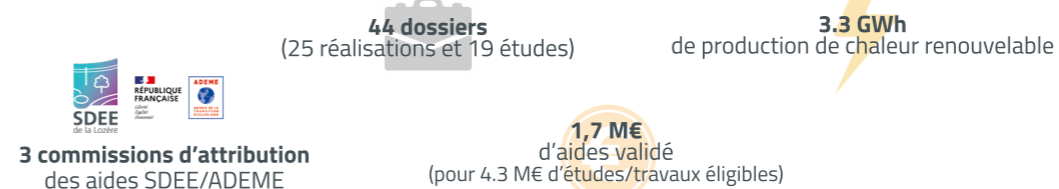
La Mission Chaleur Renouvelable Lozère fait partie du réseau des 13 missions d'animation Chaleur Renouvelable d'Occitanie. Elle est désormais financée par l'Europe (FEDER), l'ADEME et le SDEE.

L'accompagnement apporté par la mission est 100% gratuit, quels que soient les maîtres d'ouvrage.

LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL EN LOZÈRE

En complément des actions de la Mission Chaleur Renouvelable, le SDEE est l'opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT). Il propose un accompagnement complet à ses collectivités adhérentes et aux maîtres d'ouvrage privés. Le SDEE assure la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME dans le cadre de ce contrat.

En 2023



ACTUS 2023

LES TRAVAUX DU RÉSEAU DE CHALEUR DE LA CANOURGUE EN VIDÉO

Un vidéaste professionnel est venu filmer les différentes étapes de ce chantier, achevé en 2023 et accompagné depuis les premières études par le SDEE. Ces travaux ont d'ailleurs été réalisés au travers d'un mandat de maîtrise d'ouvrage porté par le Syndicat.

2 chaudières à granulés ont été installées permettant d'alimenter un réseau desservant 8 bâtiments. La vidéo est en ligne sur le site Internet du SDEE et sur la plateforme Youtube au lien suivant : <https://youtu.be/L4cDUMYI3so>



FONDS CHALEUR REMISE DE CHÈQUES

Afin de mettre en avant l'accompagnement de proximité qu'apporte le Syndicat en tant qu'opérateur territorial pour le développement de la Chaleur Renouvelable, le SDEE a convié 5 bénéficiaires à un moment d'échange et de partage d'expérience, ponctué par une remise de chèques.

Tous ont tenu à souligner la qualité de cet accompagnement, depuis l'émergence de leur projet et la première expression de leur besoin, jusqu'à sa concrétisation finale.

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds Chaleur, ces dossiers avaient été validés conjointement par le SDEE et l'ADEME au cours d'une commission d'attribution des aides.



ZOOM SUR...

L'INSTALLATION GÉOTHERMIQUE DE LA CRÈCHE DE MARVEJOLS

La Communauté de Communes du Gévaudan a été accompagnée par le SDEE pour l'installation d'une solution de géothermie pour la crèche de Marvejols, en service depuis début 2024.

Au total, 4 forages verticaux de 140 m chacun ont été réalisés par l'entreprise Aqua System et alimentent ce bâtiment de 1 000 m².

Cette opération, d'un coût total prévisionnel de 156 600 €, a bénéficié des soutiens financiers suivants :

- 56 170 € de la Région Occitanie ;
- 53 110 € du Fonds Chaleur de l'ADEME, dont le SDEE assure la gestion déléguée en tant qu'opérateur territorial Chaleur Renouvelable en Lozère.





EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

"L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée". Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie jamais observé, la maîtrise de la demande énergétique représente un enjeu majeur dont les différents échelons de l'administration territoriale (État, Région, Département) ont bien conscience.

De multiples dispositifs peuvent aujourd'hui être mobilisés pour financer la rénovation énergétique des bâtiments. C'est dans cette perspective que le SDEE a souhaité se positionner en tant qu'appui aux collectivités pour les accompagner tout au long de leurs projets de rénovation, allant de la définition du programme travaux jusqu'à la réception et l'évaluation de ceux-ci.

131 k€
d'aides ACTEE mobilisés

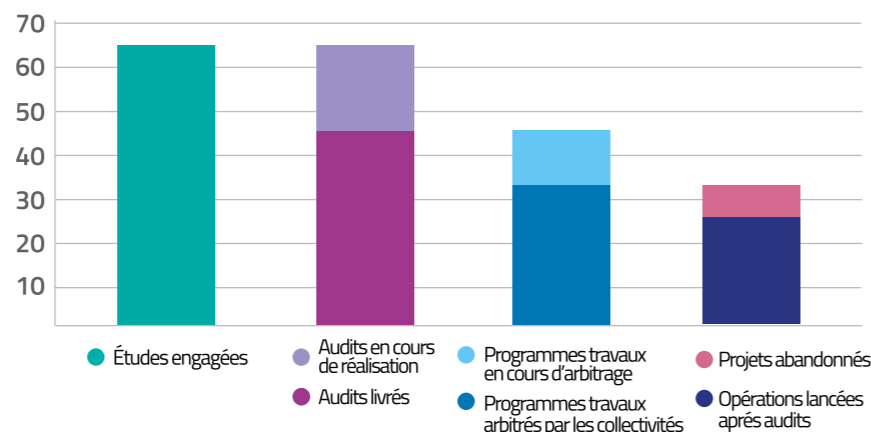
21 audits
énergétiques restitués en 2023

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

L'offre d'accompagnement en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics proposée aux collectivités lozériennes depuis 2022 par le SDEE répond à un réel besoin du territoire, en témoignent les chiffres ci-après. Le déploiement de cette offre d'ingénierie au plus proche des porteurs de projets, rendue possible par le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), a permis l'engagement de 65 audits énergétiques, études préalables à des travaux de rénovation, dont 46 ont pu être restitués aux collectivités. À la suite de ces études, 26 opérations de rénovation ont été engagées, soit un taux de transformation de 57%.

En parallèle, 14 dossiers pour lesquels les études préalables avaient déjà été réalisées ont été accompagnés sur une phase de montage post-audit, au cours de laquelle la collectivité est appuyée pour le recrutement d'un maître d'œuvre et/ou pour le financement de l'opération.

Au total, 40 opérations de rénovation énergétique portées par les collectivités sont accompagnées par le Syndicat, représentant plus de 6 M€ HT de travaux, plus de 4 000 MWh d'énergie primaire économisés et 892 tonnes de CO₂ évitées.



ACTU 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE D'ACTEE

Dans le cadre des appels à projets SEQUOIA 3 et MERISIER du programme ACTEE 2, le SDEE a mobilisé des enveloppes spécifiques dédiées au financement des opérations de maîtrise d'œuvre liées à la rénovation de bâtiments publics. Plus de 60 000 € HT ont été attribués, correspondant à un soutien de 80% du montant HT des honoraires de maîtrise d'œuvre liés à la conception du projet (de la phase diagnostic-esquisse à la phase projet). Ce financement permet d'inciter les collectivités accompagnées à se lancer dans la conception de leur projet avec l'appui d'une équipe de maîtrise d'œuvre, et faciliter l'arbitrage en faveur d'un passage en phase opérationnelle.

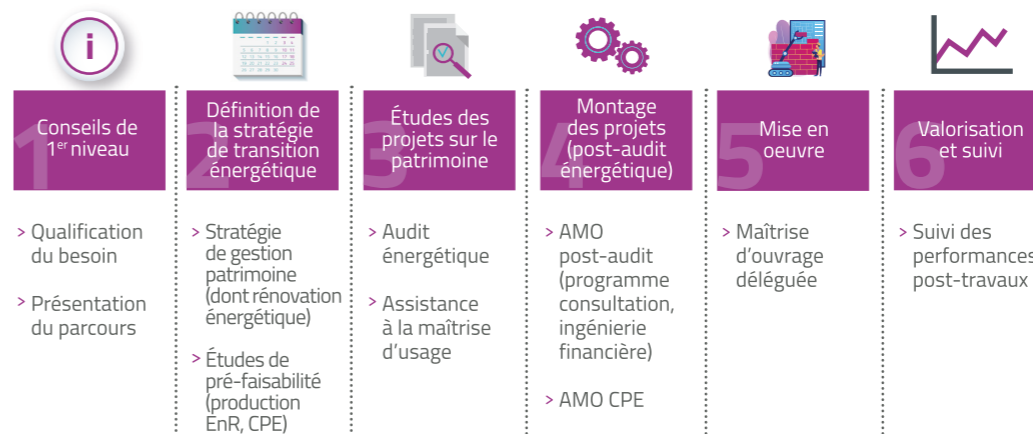
ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

LE SDEE LAURÉAT D'ACTEE+ PORTAGE DU PARCOURS RÉGIONAL "RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS"

Le SDEE, déjà lauréat de 3 appels à projets du programme national ACTEE 2, a renouvelé son engagement en faveur de la transition énergétique à travers sa candidature au programme ACTEE+, aux côtés des 12 autres Syndicats Départementaux d'Énergie de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie et de l'AREC (Agence Régionale de l'Énergie et du Climat). Cette candidature a permis le lancement d'un parcours régional pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en Occitanie, qui a été officialisé lors du salon EnerGaïa les 13 et 14 décembre 2023.

Les petites collectivités rencontrent souvent des difficultés pour s'engager dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Elles doivent faire face à une multiplicité de dispositifs, d'acteurs intervenants à différents niveaux, ou encore à un déficit d'ingénierie territoriale.

Ce parcours s'adresse prioritairement aux communes de moins de 3 500 habitants et aux Communautés de Communes, en réponse à leur manque de moyens humains et financiers et à leur méconnaissance du cadre réglementaire et des aides publiques mobilisables. Il vise à passer "du projet à la réalisation" en apportant un conseil, une expertise de confiance et en levant les freins techniques, juridiques et financiers jusqu'à la réalisation des travaux. Dans le cadre de ce parcours, les collectivités sont accompagnées à toutes les phases de leurs projets en fonction de leurs besoins, et bénéficient ainsi d'une offre de service complète et homogène.



UNE NOUVELLE OFFRE DE VALORISATION DES CEE PROPOSÉE AUX COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'ingénierie financière apparaît comme un enjeu crucial pour la concrétisation des opérations. Outre les financements publics, qui interviennent pour les rénovations énergétiques globales et performantes, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) constituent un levier de financement privé supplémentaire.

Le dispositif des CEE fait partie des principaux instruments de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique. Il impose ainsi aux fournisseurs d'énergie un objectif d'économies d'énergie à atteindre au cours d'une période donnée, exprimé en kilowattheures d'énergie finale économisée cumulés sur une durée de vie conventionnelle des produits mis en oeuvre (kWh Cumac). Lorsque des travaux d'économie d'énergie sont réalisés, ceux-ci donnent lieu à la délivrance de CEE (1 kWh Cumac = 1 CEE). Ces CEE ont une valeur marchande et peuvent donc être cédés, contribuant ainsi au financement des travaux réalisés.

Le SDEE propose désormais des solutions "clé en main" aux collectivités lozériennes pour valoriser les CEE issus des opérations de rénovation énergétique. Les premiers dossiers ont été engagés sur la fin de l'année 2023 et le dispositif a vocation à monter en puissance, au regard du nombre d'opérations qui se lancent sur le territoire.

ZOOM SUR...

ARRIVÉE DES PREMIERS DOSSIERS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

Le conseil et l'accompagnement quotidien que propose le SDEE en matière de rénovation énergétique a facilité l'émergence de plusieurs dossiers. Certaines des collectivités accompagnées sont en passe de voir leurs dossiers se concrétiser en travaux, tandis que d'autres sont largement avancées dans la phase de conception, étape préalable à l'exécution de l'ouvrage et indispensable pour sécuriser les données technico-économiques. Ci-dessous, point d'avancement de 4 projets accompagnés par le SDEE :

- ▶ Saint-Étienne-Vallée-Française : les travaux du Centre de Secours devraient se réaliser d'ici l'été 2024 ;
- ▶ Le Malzieu-Ville : en phase d'exécution des travaux portant sur la création d'un réseau de chaleur et la rénovation énergétique de neuf bâtiments ;
- ▶ Florac-Trois-Rivières : premières phases de conception pour la rénovation énergétique de 7 bâtiments du patrimoine communal ;
- ▶ Chaudeyrac : à la suite du rendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre en phase d'avant-projet sur trois bâtiments communaux, la prochaine étape sera le financement de l'opération et le lancement des travaux au second semestre 2024.



ACTU 2023

LE PROGRAMME "WATTY À L'ÉCOLE" RENOUELÉ

Développé par l'éco-entreprise Eco CO₂ et labellisé par le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME, le programme "Watty à l'école" est destiné aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Organisé autour de trois ateliers thématiques, il vise à sensibiliser les écoliers aux économies d'énergie et d'eau, afin de les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile. Faisant suite à une première année de portage de ce programme très positive sur 2022/2023, le SDEE a souhaité renouveler son partenariat avec le Réel-CPIE de Lozère, pour poursuivre l'animation et la sensibilisation au sein des classes participantes. Cette seconde vague permettra de toucher, au cours de l'année scolaire 2023/2024, plus de 400 nouveaux élèves répartis sur 10 établissements.



BILAN SIÈGE ADMINISTRATIF

CYBERSÉCURITÉ : SENSIBILISATION ET PROTECTION

Depuis plusieurs années, les collectivités sont confrontées à un risque de plus en plus marqué de cyber-attaques. Celles-ci peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes : interruption des services administratifs ou techniques, inaccessibilité des logiciels métiers, inaccessibilité ou perte de documents techniques, financiers ou administratifs, ou encore fuites de données à caractère personnel...

Pour faire face à ces risques et dans le cadre de la sécurisation de son système d'information et de la protection des données qu'il détient, le SDEE a souhaité mettre en place deux actions :

- la sensibilisation du personnel à travers des formations dispensées par un intervenant du CDG48 ;
- une charte informatique formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de la collectivité. Cette charte est applicable à l'ensemble du personnel du SDEE, ainsi qu'à tout prestataire extérieur ayant accès aux données et aux outils informatiques du Syndicat.



DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT

Le renforcement et la diversification des actions, et par conséquent des équipes du SDEE, l'a conduit à rechercher de nouveaux locaux plus spacieux pour accueillir son Siège social. Après plusieurs échanges entre la CCI de la Lozère et le SDEE, une proposition de rachat de l'hôtel consulaire situé boulevard du Soubeyrand à Mende (1 587 m²) a été validée pour un montant de 1 250 000 €.

Le financement de cette acquisition se fera grâce à un emprunt bancaire dans la limite du prix de vente du bien. De son côté, la CCI a engagé la construction d'un nouvel hôtel consulaire. Les déménagements des deux organismes sont prévus courant 2025.

Le SDEE s'est massivement investi ces dernières années dans la transition énergétique et les économies d'énergie. Aussi, l'acquisition de ce futur Siège social sera l'occasion de lancer un ambitieux programme de rénovation énergétique et de réaménagement des bâtiments, afin d'améliorer leur performance et leur fonctionnalité. Le Syndicat a ainsi réalisé un audit énergétique complet avec l'appui d'un bureau d'études, et va s'attacher prochainement les services d'un maître d'œuvre pour valider définitivement le programme des travaux à engager.

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

En 2023, le SDEE a poursuivi le renforcement de ses actions de communication via divers supports dans le but de valoriser et rendre plus lisibles ses activités, mais aussi pour sensibiliser les élus ou le grand public sur différentes thématiques :

- mise à jour des fiches de présentation des services, disponibles sur le site Internet du Syndicat (nouveau site depuis 2022) ;
- refonte du site Internet de l'observatoire des déchets en cours. Consacré à la sensibilisation à la gestion des déchets, il regorge d'informations, de supports et d'outils - www.teamrecyclage.fr ;
- campagnes de communication sur la thématique des déchets avec publications dans la presse locale, diffusion de spots radios, présence sur les salons lozériens, conférences et dossiers de presse, visites guidées du centre départemental de traitement des déchets de Rédoundel... ;
- articles et demi-journées d'information sur la sobriété, l'efficacité énergétique, la chaleur et les énergies renouvelables.

Ces actions seront poursuivies en 2024, avec notamment la mise en ligne d'un guide des participations financières du Syndicat, la finalisation d'un catalogue de matériel d'éclairage public, ou l'organisation d'une demi-journée sur les matériaux de construction biosourcés.

ACTU 2023

COMPTABILITÉ : MISE EN PLACE DU RÉFÉRENTIEL M57



Instauré en 2015 dans le cadre de la loi NOTRe et de la création des Métropoles, afin d'offrir aux gestionnaires des collectivités une plus grande souplesse dans la gestion de leur(s) budget(s), le référentiel budgétaire et comptable M57 est devenu applicable à toutes les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels déjà existants, il a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences qu'elles exercent. Cette instruction étend ainsi à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficiaient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Appliqué aux budgets Principal et IRVE du Syndicat (les budgets SPIC ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature M4), le mode de gestion des amortissements des immobilisations qui y sont comptabilisées a dû être fixé. Ainsi, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont été harmonisées pour les 4 budgets du Syndicat, dans le respect des durées maximales d'amortissement imposées par la réglementation.

La mise en place du référentiel M57 a également nécessité la rédaction d'un règlement budgétaire et financier (RBF), validé par l'assemblée délibérante du SDEE.

MOYENS HUMAINS

10 Femmes



Moyenne d'âge 47 ans



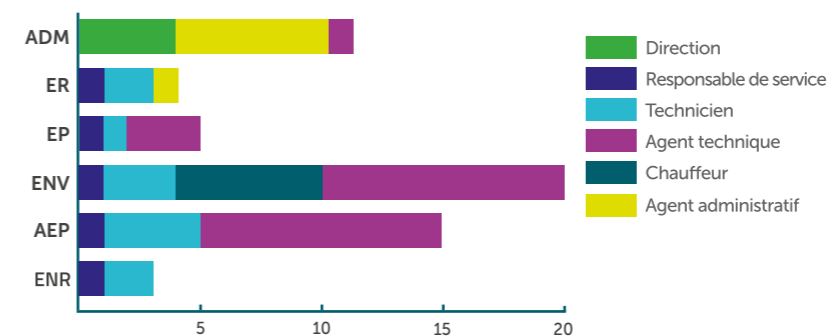
48 Hommes

10 agents statutaires



48 contractuels de droit privé

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE



ADM : administration/fonction support ENV : environnement
ER : électrification rurale AEP : eau et assainissement
EP : éclairage public ENR : énergies renouvelables

ARRIVÉES/DÉPARTS

ARRIVÉES

Mathieu ESCURIER
Agent technique
Usine de Rédoundel

Éric JEANJEAN
Chauffeur collecte sélective
Usine de Rédoundel

Éva ROIG
Coordinatrice projet
éducation environnement
Alternance

Leonel ROQUE-OLIVEIRA
Agent technique
Eau et Assainissement

Thierry SALANSON
Responsable mécanique
Usine de Rédoundel

DÉPARTS

Salim ABAOUI
Agent technique
Usine de Rédoundel

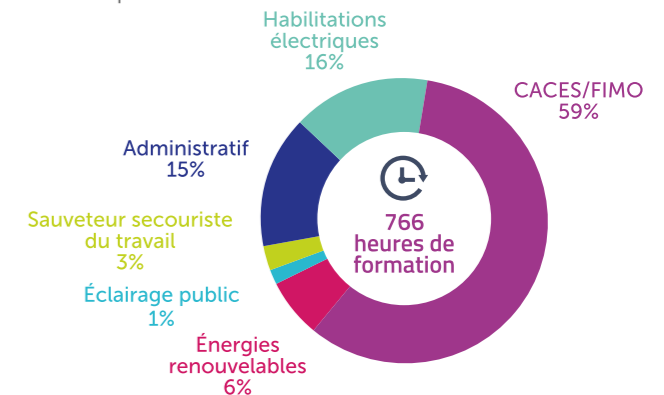
Marylène DAUBIE-SCHREINER
Secrétaire administrative
Eau et Assainissement

Ludovic DE CONTO
Agent technique
Éclairage Public

Alvaro MARQUES DA COSTA
Agent technique
Usine de Rédoundel

BILAN DES FORMATIONS

En 2023, les agents du SDEE ont eu accès à un large choix de formations, tant théoriques que pratiques. Le temps de formation des agents et techniciens présents sur le terrain est le plus conséquent avec le passage ou renouvellement de permis, FIMO, CACES (engins divers) ou habilitations électriques. Une formation spécifique a également été organisée lors de la réception du nouveau camion hydrocureur début septembre.



ZOOM SUR...

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Afin de garantir les risques financiers encourus par le Syndicat en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave, voire de décès, le SDEE a renouvelé son adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG48 auprès du groupement DIOT SIACI / GROUPAMA D'OC à compter du 1^{er} janvier 2024.

La gestion dudit contrat d'assurance sera confiée au CDG48 qui se chargera de toutes les formalités administratives. En contrepartie de cette prestation, le Syndicat s'engage à signer avec le CDG48 une convention de gestion et à indemniser ce dernier selon les montants définis dans la convention (cf. ci-contre).

	Taux de cotisation	
	2023	2024
CNRACL (agents titulaires)	8,39%	7,97%
Ircantec (agents contractuels)	0,95%	0,95%

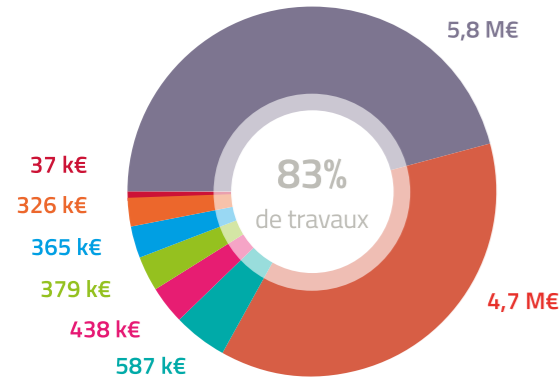
	Frais de prestation CDG48	
	2023	2024
CNRACL (agents titulaires)	0,55%	0,55%
Ircantec (agents contractuels)	0,11%	0,11%



COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

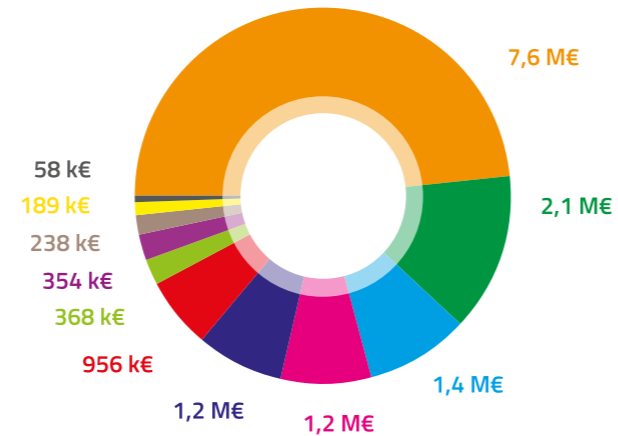
BUDGET GÉNÉRAL

LES DÉPENSES 2023



- Travaux de voirie - 46%
- Travaux d'électrification - 37,2%
- Participations versées aux communes - 4,6%
- Fonds Chaleur - 3,4%
- Autres opérations d'investissement - 3%
- Charges de personnel - 2,9%
- Charges de fonctionnement - 2,6%
- Subvention d'équilibre IRVE - 0,3%

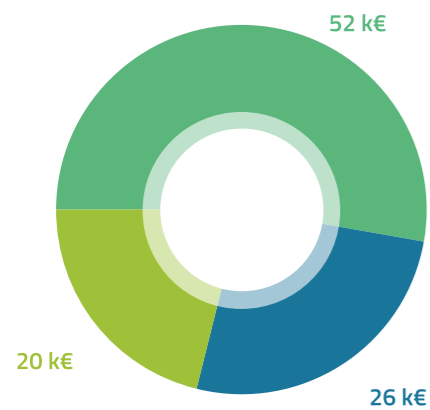
LES RECETTES 2023



- Participations des communes aux travaux - 48,5%
- Taxe sur l'électricité - 13,5%
- FACE - 8,9%
- Redevance de concession ENEDIS (R1 et R2) - 7,9%
- Opération pour compte de tiers - 7,5%
- Participations ENEDIS (PCT et Art. 8) - 6,1%
- Participations des particuliers aux travaux - 2,3%
- Excédent capitalisé - 2,2%
- Autres subventions perçues - 1,5%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 1,2%
- Cotisations adhérents - 0,4%

BUDGET IRVE

LES DÉPENSES 2023



- Achats d'énergie - 52,8%
- Charges de sous-traitance - 26,3%
- Autres charges de fonctionnement - 20,9%

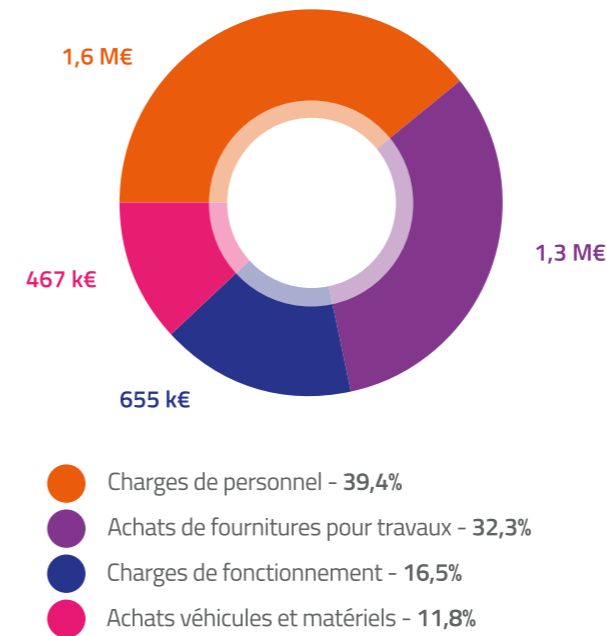
LES RECETTES 2023



- Facturation de travaux et prestations - 52,2%
- Subvention d'équilibre - 37,7%
- Participation des collectivités - 10,1%

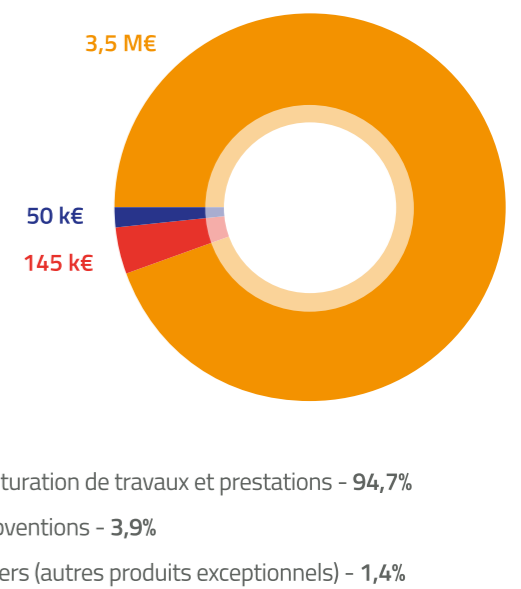
BUDGET VOIES ET RÉSEAUX (SPIC*)

LES DÉPENSES 2023



- Charges de personnel - 39,4%
- Achats de fournitures pour travaux - 32,3%
- Charges de fonctionnement - 16,5%
- Achats véhicules et matériels - 11,8%

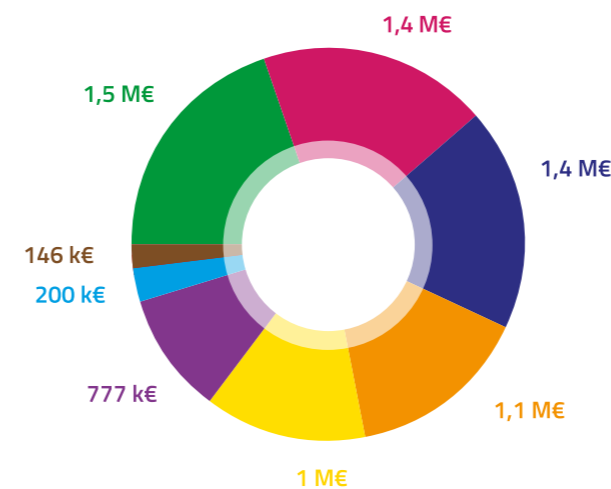
LES RECETTES 2023



- Facturation de travaux et prestations - 94,7%
- Subventions - 3,9%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 1,4%

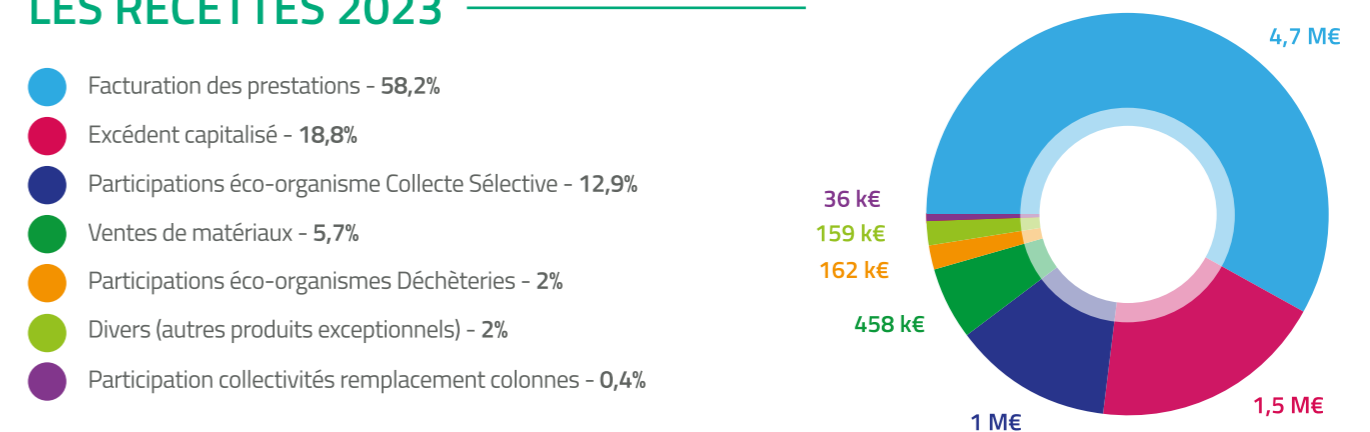
BUDGET ENVIRONNEMENT (SPIC*)

LES DÉPENSES 2023



- Charges de fonctionnement internes - 20%
- Charges de sous-traitance - 18,7%
- Travaux CDT Rédouzel et autres installations - 18,5%
- Charges de personnel - 14,9%
- TGAP - 13,2%
- Achats véhicules et matériels - 10,2%
- Provision post exploitation - 2,6%
- Divers (autres charges) - 1,9%

LES RECETTES 2023



- Facturation des prestations - 58,2%
- Excédent capitalisé - 18,8%
- Participations éco-organisme Collecte Sélective - 12,9%
- Ventes de matériaux - 5,7%
- Participations éco-organismes Déchèteries - 2%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 2%
- Participation collectivités remplacement colonnes - 0,4%

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Aurélie MALLET
☎ 04 66 65 77 61
☎ 07 86 61 55 21
@ a.mallet@sdee48.fr

PRÉSIDENT
Alain ASTRUC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Laurent LLINAS
☎ 04 66 65 77 72 ☎ 06 70 03 33 24 @ l.llinas@sdee48.fr

ASSISTANTE DE DIRECTION GESTION DES ASSEMBLÉES
Justine GAILLARD
☎ 04 66 65 77 77
@ direction@sdee48.fr

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
Pascal SOLIGNAC
☎ 04 66 65 77 67
☎ 06 80 67 09 12
@ p.solignac@sdee48.fr

Administration

RESSOURCES HUMAINES
RESPONSABLE RH Pascal DURAND
☎ 04 66 65 64 92 @ p.durand@sdee48.fr
PAIE Michèle VIALA
☎ 04 66 65 77 63 @ m.viala@sdee48.fr

FINANCES - COMPTABILITÉ
Anne ROMERO ☎ 04 66 65 77 78 @ a.romero@sdee48.fr
Michèle VIALA ☎ 04 66 65 77 63 @ m.viala@sdee48.fr

MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE
Claudie AVIGNON
☎ 04 66 65 77 62 @ c.avignon@sdee48.fr

GESTION ADMINISTRATIVE ASSURANCES
Pascal DURAND ☎ 04 66 65 64 92 @ p.durand@sdee48.fr
Claudie AVIGNON ☎ 04 66 65 77 62 @ c.avignon@sdee48.fr

Communication / Qualité

CHARGÉE DE MISSION
Claire BRINGUET
☎ 04 66 65 35 01 ☎ 06 02 07 90 07
@ c.bringuet@sdee48.fr

ASSISTANTS COMMUNICATION
Grégory GARREL, Nicolas LELONG

Électrification rurale

RESPONSABLE DU SERVICE
Joël AMBLARD
☎ 04 66 65 77 74 ☎ 06 80 66 61 41
@ j.amblard@sdee48.fr

TECHNICIENS
Laurent DALLE
☎ 04 66 65 77 75 ☎ 06 82 99 36 34
@ l.dalle@sdee48.fr

Alain RAYNALDY
☎ 04 66 65 77 66 ☎ 06 07 85 96 85
@ a.raynaldy@sdee48.fr

SECRÉTAIRE
Agnès COULOMB
☎ 04 66 65 77 64 ☎ 04 66 65 27 92
@ a.coulomb@sdee48.fr

Transition Énergétique

RESPONSABLE DU SERVICE
Arnaud BOAZZO
☎ 04 66 65 77 68 ☎ 06 77 28 04 63
@ a.boazzo@sdee48.fr

TECHNICIENS
Christelle BOUT ☎ 04 66 65 77 69 ☎ 06 42 28 01 09 @ c.bout@sdee48.fr
Nicolas LELONG ☎ 04 66 65 77 71 ☎ 06 42 28 31 53 @ n.lelong@sdee48.fr

Système d'information géographique

Richard VERGÉLY
☎ 04 66 65 77 65 ☎ 07 89 72 46 70
@ r.vergely@sdee48.fr

Éclairage Public

RESPONSABLE DU SERVICE
Sébastien ROL
☎ 04 66 32 34 98 ☎ 06 31 22 53 68
@ s.rol@sdee48.fr

ÉQUIPE TECHNIQUE
Mickaël BEAUFILS, Guilhem BOULET, Fabrice MAGNE, Loïc NEGRE, Aurélien PODEVIGNE

SECRÉTAIRE
Valérie DIDES
☎ 04 66 65 77 76 @ v.dides@sdee48.fr

Eau et Assainissement

RESPONSABLE DU SERVICE
David JEANJEAN
☎ 04 66 49 21 30 ☎ 07 86 61 54 09
@ d.jeanjean@sdee48.fr

TECHNICIENS
Fabrice FALCON ☎ 06 80 67 09 10 @ f.falcon@sdee48.fr
Yvan MARTIN ☎ 06 80 88 50 30 @ y.martin@sdee48.fr

Christophe BEAUFILS ☎ 06 07 47 04 51 @ c.beaufils@sdee48.fr
Pascal MAURIN ☎ 06 80 66 31 28 @ p.maurin@sdee48.fr

Joris GRAS ☎ 06 30 21 58 86 @ j.gras@sdee48.fr
Simon DURAND ☎ 06 79 69 21 26 @ s.durand@sdee48.fr

ÉQUIPE TECHNIQUE INTERVENTION EAU POTABLE
④ Équipe 1 : 06 08 83 47 77 Rui GOMES DA CUNHA - Leonel ROQUE OLIVEIRA
④ Équipe 2 : 06 83 30 35 36 Bruno JAFFUEL
④ Nettoyage réservoirs : 06 72 43 79 93 Christophe MEYNIER - Marc VALETTE

INTERVENTION ASSAINISSEMENT
④ Camion hydrocureur : 06 80 67 09 11 Jean-Paul FARGES - Jérémy MAMET - Anthony ROCHER

INTERVENTION ÉLECTROMÉCANIQUE
Sébastien MONTY
☎ 06 78 39 52 42 @ s.monty@sdee48.fr

SECRÉTAIRE
Valérie DIDES
☎ 04 66 65 77 76 @ v.dides@sdee48.fr

Environnement (Siège)

RESPONSABLE DÉCHÈTERIES OBSERVATOIRE DES DÉCHETS
Grégory GARREL
☎ 04 66 65 77 73 ☎ 06 47 94 78 38
@ g.garrel@sdee48.fr

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
Justine GAILLARD
☎ 04 66 65 77 77 @ j.gaillard@sdee48.fr

NUMÉRO VERT (appel gratuit)
☎ 0 800 88 12 05 @ contact@teamrecyclage.fr

Centre de traitement des déchets

RESPONSABLE DU SITE
Laurent PRADIER
☎ 04 66 49 90 30 ☎ 06 08 27 30 07
@ l.pradier@sdee48.fr

RESPONSABLE COLLECTE SÉLECTIVE TECHNICIEN ISDND
David MAGNE
☎ 04 66 49 90 34 ☎ 06 08 37 46 76
@ d.magne@sdee48.fr

ÉQUIPE TECHNIQUE
Philippe BESTION, Didier BOULET, Gilles CAUSSE, Romain CHAPTAL, Christophe DEZOTHEZ, Mathieu ESCURIER, Jean-Luc FERRIER, Lionel FERRIER, Eric JEANJEAN, Arnaud MALIGES, Olivier MARTIN, Jérôme MARTINEZ, Daniel PLANCHON, Thierry SALANSON, Jean-Luc SAVAJOLS, Christian VIALA



SDEE
de la Lozère

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère

12 Boulevard Henri Bourrillon

48000 MENDE

04 66 65 35 01

direction@sdee48.fr



Directeur de publication : Alain Astruc
Comité de rédaction : Claire Bringuet, Justine Gaillard, Laurent Linas, Aurélie Mallet
Crédits photos : SDEE de la Lozère, Lozère Ingénierie, DR